

French Language  
En Français  
اللغة الفرنسية

## Le jeûne du jour

صوم يوم عاشوراء  
مناقشة تاريخية حديثه فقهية  
حول صيام يوم عاشوراء

تأليف الفقيه جعفر السبحاني

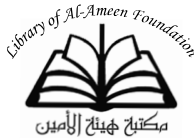
الترجمة والتدقيق

الدكتور محمد المنصف الشنؤفي

Dr. Muhammad Al-moncef Shannoofi

الدكتور فاضل عبد الرضا الفرّج

Dr. Fadhil Abdul Riza Al-faraj





تمت الترجمة والتدقيق والإخراج الطباعة بإشراف  
لجنة الترجمة في هيئة محمد الأمين (ص) - دولة الكويت

Translated, Edited and Published by  
Translation Committee  
Muhammad Al-Ameen (pbuh) Foundation- Kuwait  
هيئة محمد الأمين (ص) - لجنة الترجمة - دولة الكويت  
Email: [alameen110@yahoo.com](mailto:alameen110@yahoo.com)

### Librairie Al Amin (l'honnête)

إحدى إصدارات مكتبة هيئة الأمين  
تم ترجمة هذا الكتاب من العربية إلى الفرنسية مباشرة



مكتبة هيئة الأمين Library of Al-ameen Foundation

(First Edition 2000 Copies – February 2014) Soft copy is available.

حقوق الطبع محفوظة لدى مكتبة هيئة الأمين

Tous droits réservés à la Bibliothèque  
de l'organisation ALMINE

All right for publishing are reserved for  
Library of Al-ameen foundation

The Proceeds of this book will be spent on the Project  
of translating, editing, revising, and publishing  
Islamic books in different languages.

ريع هذا الكتاب يذهب إلى مشروع ترجمة  
وتدقيق وطباعة الكتب الإسلامية بجميع اللغات.

(يرجى إهداء قراءة سورة الفاتحة لأرواح المؤمنين والمؤمنات)

**Nous dédions la lecture de la Sourate  
al-Fatiha pour les âmes défunts des Musulmans:**

Dedication: Recite Al-Fatiha on the  
Souls of the deceased:

**Sourate 1: AL-FĀTIHA ( PROLOGUE ou OUVERTURE )**

1. Au nom d'Allāh, le Tout Miséricordieux,  
le Très Miséricordieux.
2. Louange à Allāh, Seigneur de l'univers.
3. Le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux,
4. Maître du Jour de la rétribution.
5. C'est Toi [Seul] que nous adorons, et c'est  
Toi [Seul] dont nous implorons secours.
6. Guide-nous dans le droit chemin,
7. Le chemin de ceux que Tu as comblés de faveurs,  
non pas de ceux qui ont encouru  
Ta colère, ni des égarés.

**Surate Alfatiha      سورة الفاتحة**

In the name of God, the infinitely Compassionate and Merciful.  
Praise be to God, Lord of all the worlds. The  
Compassionate, the Merciful. Ruler on the Day of  
Reckoning. You alone do we worship, and You alone  
do we ask for help. Guide us on the straight  
path, the path of those who have received your  
grace; not the path of those who have brought  
down wrath, nor of those who wander astray.

Au nom d'Allah, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Le jeûne du jour « Achoura »

صيام يوم عاشوراء

**DÉBAT HISTORIQUE, ORAL ET  
JURISPRUDENTIEL À PROPOS DE  
L'ABSTINENCE DU JOUR D'ACHOURA  
(DIXIÈME JOUR DU MOIS)**

مناقشة تاريخية, حديثية, فقهية حول صيام يوم عاشوراء

Ecrit par le juriconsulte

Jaafar Al Sabhani

تأليف الفقيه جعفر السبحاني

Muhammad Al-ameen Foundation

Library of Al-ameen Foundation

هيئة محمد الأمين (ص)

مكتبة هيئة الأمين

## **Introduction :**

Au nom d'Allâh, le Tout Miséricordieux, le Très Miséricordieux.

Louange à Allah, seigneur des mondes et salut et bénédiction sur l'honorable et dernier de ces prophètes Mohammad, aux saints gens de la maison de la prophétie ainsi qu'à ces fidèles compagnons.

Ci-après :

Au moment où les forces mécréantes mobilisent leurs armées pour agresser l'Islam et ses fidèles. Pour ce faire, ces forces du mal ont mis plusieurs plans diaboliques aux fins de nuire aux intérêts vitaux de la communauté musulmane. Ils espèrent ainsi en cas de réussite de pouvoir s'accaparer des richesses du monde musulman. Nous constatons avec grande amertume que certains membres de notre communauté persistent à s'occuper des futilités qui ne font qu'approfondir les divisions régnant déjà sur l'ensemble des membres de cette communauté islamique.

Il y a parmi ceux-ci un clan qui incite les fidèles à observer le jeûne du jour D'Achoura, Voyant d'un côté, en cela un mobile pour renforcer les liens de fraternité entre les différents membres de la nation musulmane et d'un autre côté un symbole d'unité qui se substitut à la place des éléments de discrimination et de discorde qui divisent les différentes doctrines de l'Islam.

Par ailleurs on trouve des gens qui manifestent intentionnellement leur joie, le jour d'Achoura et ce à l'instar de Hajaj Ben Youssef Al Thakaffi.. !! (Plaisir malicieux à l'égard de ce qui s'est passé ce jour là) Nous avons remarqué aussi

la présence d'une autre catégorie de gens qui a préféré se positionner à la médiane. Ces d'individus ont opté pour la voie de neutralité entre les deux clans, ils voient en ce jour d'Achoura une opportunité pour disculper toutes amalgames au sujet des multiples significations à propos de ce jour. Ces derniers trouvent qu'il n'y a pas trop de mal à ce que les chiites célèbrent le jour d'Achoura à leur façon. Cependant ils préfèrent plutôt, que les fidèles de la nation orientent leurs boussoles vers Jérusalem et les territoires occupés par les mécréants afin de les libérer.

A cause de tout ce qui a été précédé, nous avons jugé bon et utile de mener à propos de ce sujet, un dialogue avec le cheikh Mohammad Salem Al Kheder, président du centre des études et des recherches à l'établissement de la charité des gens de la maison de la prophétie et des compagnons au Koweït. Nous avons entre autres, lors de notre conversation avec ce dernier, abordé le cas des gens qui prenaient le jour d'Achoura comme une journée de joie et de gaieté.

Le Cheik Al Kheder a au cours de notre conversation, incité les fidèles à observer le jeûne le jour d'Achoura, car cela épargnera à la nation entière les dissensions confessionnelles. La racine pivotante dans ce sujet, réside dans ce qu'a relaté Al Boukhari, d'après Ibn Abbés, que le prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» en constatant qu'à Médine, les juifs observaient le jeûne le jour d'Achoura, avait demandé à ceux-ci pour quelle raison, ils jeûnaient ce jour là ?. Ils lui répondirent que c'est un jour saint du fait qu' à Allah a sauvé les israélites de leur ennemi, le jour d'Achoura et qu'en guise de remerciement, le prophète Moïse jeûnait chaque jour qui coïncidait avec cet



événement. Le messager d'Allah « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » a répliqué en disant ceci: «je suis plus proche que vous de Moïse.» Et il a ordonné à ses fidèles de jeûner ce jour, après avoir lui-même observé son jeûne.<sup>1</sup> Je dis à propos de cette version des faits que pas mal de questions se posent sur l'objectivité de ce récit. Ce que je vais essayer d'éclaircir tout au long de cette lettre (l'ensemble du contenu du livre)

1). Le fait que le prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» se soit interrogé sur ce que les juifs faisaient le jour d'Achoura, prouve bien, que le prophète ne savait pas pour quelle raison ces gens là jeûnaient le jour d'Achoura. Et ce malgré les profondes connaissances du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille». Le tout puissant l'a décrit dans son saint livre (le coran) de cette façon: verset coranique «*et t'as enseigné ce que tu ne savais pas et la grâce d'Allah sur toi est immense.*»<sup>2</sup>

Le terme de grâce d'Allah ,fait référence aux connaissances que le tout puissant a légué à son prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille»

2). La citation suivante «le prophète a jeûné ce jour là et a ordonné à ses fidèles de faire de même» dévoile et prouve l'énorme affinité que voue le prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» aux gens du livre. Principalement, tout actes en contradiction avec

---

<sup>1</sup> Les traditions prophétiques saines. Ouvrage du jeûne, du hadith (tradition prophétique) n° 2004

<sup>2</sup> sourate Al nisaa « les femmes » 113 Ibn Al Khaiem Al Jouzi contait dans ouvrage « le viatique de la vie ---future» que le prophète par fait de contradiction aux juifs et aux chrétiens jeûnait, les samedi et dimanche.

sa sainte tradition, depuis son avènement à Médine. Le prophète partant de ce principe avait refusé que l'on appelle à la prière par le son de la corne des juifs, idem en ce qui concerne le son des cloches des chrétiens. Le prophète s'est aussi distancé des manières que les juifs et les chrétiens pratiquaient vis à vis des femmes ayant leurs règles, celles ci étaient inhumainement traitées par ces derniers.

3). À supposer que le prophète ait jeûné le jour où les juifs pratiquaient leur rituel de l'abstinence, il n'aurait certainement pas observé celle-ci de la même façon. C'est-à-dire du coucher du soleil jusqu'à son coucher du jour du lendemain. Ni encore d'observer le jeûne de l'aurore au crépuscule. Concernant la manière des juifs, je ne pense pas qu'un savant de la religion musulmane puisse ordonner la moindre dérogation à ce sujet pour imiter la façon du jeûne à la manière juive. Tandis qu'à propos du second rituel, cela n'est pas possible à cause du manquement de l'acte par rapport à la condition exigé qu'est l'acceptation de bon gré de l'abstinence.

4). De la contradiction constatée dans les versions relatant le jeûne du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» le jour d'Achoura, on peut déduire que ce qui a été rapporté de l'exégèse de la sainte tradition d'Al-Boukhari est une preuve qu'il s'agit d'une coutume juive. D'un autre point de vue et paradoxalement celui-ci émane aussi d'Al-Boukhari, il en ressort que c'est une tradition qui existait lors de la période antéislamique (Paganisme).

D'après Aïcha, elle avait dit qu'avant l'avènement de l'islam, les membres de la tribu de Koreïch observaient le jeûne le jour

d'Achoura et que le prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» en faisait autant.

Quand le prophète élisait domicile à Médine, il a jeûné le jour d'Achoura et a ordonné à ses fidèles d'en faire autant. Après que la révélation divine eût imposé le jeûne de Ramadan aux musulmans, le prophète a laissé le libre choix aux fidèles pour observer ou pas le jeûne du jour d'Achoura.<sup>3</sup>

5). Le dernier des énigmes à éclaircir est celui ayant directement trait au prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» D'après les rapporteurs des versions de Médine, que le prophète en se trouvant dans cette ville au mois Rabie 1<sup>er</sup> ....

Avait jeûné ce jour là, et que cela par pure coïncidence a concordé avec le dixième jour du mois de «Techri» qu'au cours duquel les juifs jeûnaient aussi. Non au dixième jour du mois de Moharrem Al Haram. De plus amples explications vous seront fournies, celles-ci sont basées sur les calculs scientifiques des astronomes et à leur tête Abou Rihane Al-Birouni. Ce sont là quelques interrogations à propos du contenu de ce sujet, elles vous seront éclaircies suite aux investigations et recherches menées au cours de ce dialogue.

Nous présentons cette lettre aux responsables de l'établissement de la charité «Al Mabaaraa», pour qu'ils reconsidèrent en toute objectivité, leur point de vue à propos de ce sujet.

Ce que nous voulons c'est de savoir la vérité et rien que celle-ci, afin d'inciter les membres de la communauté arabo-islamique pour qu'ils suivent le droit chemin du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» ainsi que celui des

---

<sup>3</sup> Les saines traditions prophétiques de Boukhari ; le livre du jeûne du jour d'Achoura ; numéro du hadith de la tradition prophétique : 2002

gens de sa maison. De ce fait les fidèles seront  
guidés vers les lumières du bonheur d'ici-bas  
monde et au monde de l'au-delà.

Louange à Allah seigneur des mondes

**Jaafar Al Sabhanī**

Fondation de l'imam Al Sadiq (paix soit sur lui)

Qom la sainte

22 du mois de Moharem AL Haram

1432 de l'hégire

## Quatre paragraphes du dialogue:

Nous avons lu au journal Koweïtien «Al Raye» numéro: 10428, le contenu d'un dialogue entrepris avec le cheikh Al Kheder à propos du projet (la charité des gens de la maison et des compagnons) sous le titre de «notre but est de débarrasser la communauté, des dissensions confessionnelles.»

Et voici quelques extraits de ce dialogue:

1). Le cheikh en réponse à la question suivante: **comment est venue l'idée de créer cette institution (Fondation pieuse pour la famille du prophète et des compagnons de celui –ci).** A fait savoir que l'idée de concevoir cette fondation a effleuré nos esprits et ce du fait de l'état des dissensions confessionnelles régnant au sein de la communauté islamique. Celles ci ne cessent de prendre de l'ampleur de jour en jour, fait et acte qui ne font que donner joie et gaieté aux ennemis de la communauté. Nous avons remarqué que ce genre de dissensions commence à franchir les frontières du Koweït.

L'idée de la création de cette institution «d'Al Mabaara» a été acceptée par certaines personnes de tendances modérées des deux côtés.

La plaie aurait été donc colmatée avec douceur, suite à l'avènement de ce nouveau venu qui a fait éclater certaines réalités cachées aux membres des deux camps.

2). Le cheikh Al Khèder a encore fait savoir à propos de ce sujet que l'amour voué aux gens de la maison de la prophétie et aux compagnons du prophète est inné, chez les musulmans. Il a informé les personnes présentes à cette rencontre, que l'institution «Al Mabaraa-

la bienfaisante» est sur le point de faire éditer un livre relatant la vie de l'imam Al Houssein (de sa naissance, en passant par les différentes étapes de sa vie et jusqu'à sa mort). Et le cheikh de dire que le titre choisi pour ce livre est le suivant: «la prunelle de l'œil dans la vie de l'imam Al-Houssein» (Que la salut d'Allah soit sur lui). L'orateur en question enchaînait pour dire, que la communauté islamique vit des moments critiques de son histoire et que pour lui épargner davantage de discorde au sein de ses différentes composantes ethniques et religieuses, il y a lieu de tempérer tout point de vue à l'égard de la tragédie d'Al Houssein. Afin d'apaiser les esprits là et ailleurs. Il a en outre, émis l'espoir de voir un jour les forces vives de la nation islamique, se tenir en un seul rang face aux querelles interconfessionnelles. Pour ajouter encore, que celles-ci, en s'établissant au sein des franges d'une société ne font qu'enflammer et accroître les dissensions confessionnelles parmi les membres de l'ensemble des pays musulmans.

3). Le cheik Al Khèder s'est ensuite élargi dans son exposition des faits divisant la communauté, pour lancer une espèce de critique, à peine voilée à propos du fameux slogan «vengeance pour Al-Houssein». Il a précisé à ce sujet que ce genre de slogan ne fait qu'accroître la haine envers les fidèles de l'autre doctrine. Or qu'en réalité des choses, l'imam Al Houssein n'était ni chiite ni sunnite d'ailleurs (au sens confessionnel du terme), puisque à cette époque le chiisme n'existait pas encore. Notre locuteur a ajouté à ce sujet que ceux qui ont tué Al-Houssein (Que le salut d'Allah soit sur lui) sont morts depuis plus de 1360 ans et que maintenir jusqu'à nos jours l'idée de la vengeance de ces meurtriers, ne peut en réalité qu'enraciner la

haine parmi les différents membres de la communauté (toutes doctrines confondues)  
Le cheikh Al Khéder s'est posé la question pertinente suivante: «A qui incombe la responsabilité de l'assassinat d'Al Houssein et mérite que l'on se venge de lui?»

4). Notre conférencier a ensuite abordé le sujet de l'abstinence du jour d'Achoura «dixième jour du mois de Moharrem Al Haram.» Pour dire que cette idée n'est pas basée sur des enseignements à caractéristiques confessionnelles qui favorisent une doctrine au détriment d'une autre. Il a fait savoir à cet égard que ceux qui critiquent l'organisation des commémorations de cet événement, omettent d'une façon intentionnelle, l'existence de l'accord établi à ce sujet entre les chiites (la doctrine des douze saints imams) et les fidèles de la (sunna et des groupes).

\*\*\*\*

Ces quatre paragraphes, nous les avons sélectionnés du dialogue que nous avons eu avec un des responsables de l'institution «Al-Mabarra-la bienfaisante»

Nous y reviendrons avec de plus amples détails au cours de ce livre.

# 1

## **L'unification du discours est le souhait de chaque musulman conscient**

Nul ne doute que l'unification de la parole au sein de la nation éloigne celle-ci des dispersions et des éléments de fragmentations qui pourraient toucher sa communauté. La parole unifiée au sein de n'importe quelle société est un acte sagement logique. La charia musulmane recommande vivement cela. Le tout puissant Allah a dans son saint livre, glorifié l'unité et mépris les dissensions: verset coranique: **«Et cramponnez-vous tous ensemble au (habl) câble d'Allah et ne soyez pas divisés»<sup>4</sup>**. La nation dont les membres souffrent de la division dans leur rang, est assimilée à un sinistré au fond d'une puit. Celui-ci ne peut être secouru que grâce au câble que l'on lui tend. Cet exemple est significativement valable à toute nation qui ne pourra échapper à l'attraction des tendances de dissensions que lorsqu'elle empoigne le câble «Habl» d'Allah.

Si nous nous attardons sur le contenu du verset coranique suivant **«Dis, il est capable, lui, de susciter contre vous, d'en haut, ou de dessous vos pieds, un châtiment ou de vous confondre dans le sectarisme. Et il vous fait goûter l'ardeur (au combat) les uns au autres. Regarde comment nous exposons nos versets, peut être comprendront –ils?»<sup>5</sup>**

Nous comprenons que le tout puissant Allah considère que les faits de fragmentation qui touchent les membres de chaque société sont en réalité un genre de châtiment divin visant celle-

---

<sup>4</sup> sourate « Al imran - la famille d'imran » 103

<sup>5</sup> sourate « Al Anaam » les bestiaux : 65



ci. Allah le miséricordieux ne pourra pas être plus clair en cela, il épargna son noble prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » de ceux qui divisent ou incitent à le faire. Allah disait à ce sujet dans son coran: **«Ceux qui émiettent leur religion et se divisent en sectes, de cela tu n'es responsable en rien: leur sort ne dépend que d'Allah. Puis il les informera de ce qu'ils faisaient.»**<sup>6</sup>

L'émir des croyants l'imam Ali (Que le salut d'Allah soit sur lui) disait ceci : La main du tout puissant est avec celles de ceux qui se sont unis, faites attention, en vous éloignant de la fragmentation. Celui qui l'approuve est comme un mouton égaré du troupeau pour se trouver seul au milieu des loups, tuez celui-ci même s'il porte ma propre toque (religieuse).<sup>7</sup>

De ce fait, on peut déduire que le rapprochement des points de vue entre les différentes doctrines du monde musulman est le souhait de tout le monde. Cela débarrassera la communauté islamique des dissensions confessionnelles susceptibles à semer la discorde et la haine parmi les rangs de ses composants.

Dans ce contexte, plusieurs actions avant-gardistes ont eu lieu au milieu du quatorzième siècle. Celles-ci ont été menées par une multitude de personnes fidèles au principe du rapprochement des rangs au sein de la même famille de l'islam.

Ces gens sont en réalité reconnaissants à toutes les doctrines existantes au sein de la nation musulmane, ils y voient en elles un enrichissement plutôt qu'un élément de fragmentation. Parmi ces hommes il y a ceux qui

---

<sup>6</sup> // // : 159

<sup>7</sup> la voie de la rhétorique : le discours 128

ont réussi à concrétiser leur souhait et ce en créant des institutions aux fins de rassembler les différentes composantes du monde islamique. De ces organismes, on peut citer celui de «**la maison du rapprochement entre les doctrines de l'islam**». Ces derniers ont dans le même but fait paraître une revue intitulée «**le message de l'islam**».

C'était une action brillamment réussie, du fait des articles et publications parus dans ses numéros, ceux-ci dans leur ensemble incitaient les fidèles à oublier les dissensions et à suivre le chemin de l'avenir, celui de l'unification et non de la fragmentation.

Nous n'avons aucun doute quant à la bonne foi de ces pionniers qui de par leur action, le monde islamique allait aspirer à de nouveaux horizons, ceux du rapprochement afin de se débarrasser de tout ce qui pourrait ternir son image auprès des autres communautés de ce monde.

\*\*\*\*\*

## L'affinité vouée aux gens de la maison du prophète est un devoir religieux islamique

Dans le deuxième paragraphe est paru que l'amour des gens de la maison ainsi que celui voué aux compagnons du prophète, sont en réalité inné chez l'ensemble des musulmans. Et nous n'avons pas ici l'intention de discuter cela, bien que il soit tout à fait compréhensible que les gens de la maison de la prophétie ne puissent en aucun cas être mis en égalité avec d'autres personnes.

Ali (que le salut d'Allah soit sur lui) disait à propos des gens de la maison ceci: « Personne ne peut être assimilé ou comparé aux gens de la maison du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille». Ces derniers sont les piliers de la religion et les fondements de la vérité, à eux tout respect et égard. Ils ont les spécificités du droit de la wilaya (Etat), chez eux on trouve la disposition testamentaire et la génétique.<sup>8</sup>

L'on se demande comment peut-on comparer les gens de la maison de la prophétie à d'autres personnages? Malgré les bénédictions et les vertus divines dont ces derniers en ont disposent. En plus de cela le tout puissant a imposé leur amour à tous les fidèles y compris les compagnons du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille». Verset coranique: **«Dis je ne vous en demande aucune récompense si ce n'est l'affection eu égard aux à (nos liens) de parenté»<sup>9</sup>**

L'on se demande encore, comment peut-on les comparer à d'autres ? Alors que le prophète «Que le

---

<sup>8</sup> la voie de la rhétorique : le discours 2

<sup>9</sup> Sourate : AL imran « la famille d'imran » 61

salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» les a associé seul, à «**Al Moubahalatou**» et personnes d'autres n'a eu cet honneur. Le tout puissant a dit dans son saint Coran: **«Tu n'as qu'à dire: venez appelons nos fils et les vôtres, nos femmes et les vôtres, nos propres personnes et les vôtres, puis nous proférons exécution réciproque en appelant la malédiction d'Allah sur les menteurs.»**<sup>10</sup>

Les rapporteurs des versions, du hadith et de l'exégète sont unanimes à propos de ceci: personne outre le prophète, ses petits fils, sa fille et son gendre, n'a été admis sur le sol de l'imprécation et n'a pas eu cet honneur. Le prophète a lors de cet événement recommandé à ces derniers de prononcer « Amen » après chaque appel religieux (doua) au tout puissant. Tandis que les femmes et les compagnons du prophète n'ont pas étaient conviés à ce rassemblement divin.

Les vertus des gens de la maison (que le salut d'Allah soit sur eux) sont innombrables.

Affinité et vertu dont jouissent les gens de la maison de la prophétie, sont fréquentes et concertées auprès de la majorité des fidèles. Cela est prouvé et approuvé les imams du hadith, cette constatation des faits nous mène à qualifier les choses comme elles le sont et les faire valoir à ce que de droit. Ainsi ne nous attardons pas trop sur ce sujet, sans pour autant omettre d'aborder deux autres faits:

1). l'auteur prétend que l'amour voué aux gens de la maison de la prophétie est

---

<sup>10</sup>Sourate : Al choura « la consultation » 23

instinctivement inné auprès des fidèles. A cela, il se doit de montrer cette affinité auprès de l'ensemble des membres de la communauté, tout simplement en montrant des signes d'amour dans les discours prononcés à l'égard de ces gens. Et des plus significatifs de ces signes est l'obéissance «Celui qui aime obéit, car l'amour en quelques sorte est une espèce d'obéissance» Cependant, nous n'avons pas en réalité constaté de la part de ces prétendants, ce genre de comportement vis-à-vis des gens de la maison de la prophétie (que le salut d'Allah soit sur eux). Les soi-disant ayant affinité et amour à l'égard des gens de la maison, ne daignent même pas faire la moindre allusion dans le discours aux idées et paroles saines émanant des gens de la maison « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ». Bien au contraire, ils ne présentent que leurs propres versions des faits et leurs propres exégèses des saines traditions et des hadiths. Exception faite pour un peu d'exégèse afférent aux gens de la maison qui a été repris par ces (sympathisants).

L'auteur n'est autre que Abou Houreira, il vécut à coté du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » et de ses compagnons, moins de quatre ans. Et de cette période là, où il côtoya le prophète, on a tiré plus de cinq mille versions de hadiths. Alors que de l'imam Ali (Que le salut d'Allah soit sur lui) qui a lui vécu depuis sa naissance auprès du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» jusqu'à la mort du dernier des messagers d'Allah. De toute cette période, on n'a relaté de hadith, que le dixième de ceux repris par Abou Houreira. Est-ce que cela est acceptable et compatible avec les pas entrepris pour rapprocher les deux clans

celui des gens de la maison et celui des compagnons?

2). Ceux qui réellement vouent amour et affinité aux gens de la maison, se doivent de respecter ces derniers, de leur obéir et d'imiter leur comportement en s'abstenant de faire, de ce qu'ils ont proscrit et de suivre tout ce qu'ils ont recommandé. Ces gens là, on les nomme de partout dans le monde par «les chiïtes». Le tracé religieux de ces derniers est celui du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» qui a dit à leur égard ceci: «A ma mort, je vous lègue deux pressions ( Al Thaghalen) le saint livre d'Allah et ma descendance et ces deux éléments ne se sépareront jamais, jusqu'à ce qu'ils viennent me voir auprès du bassin divin «Al Haouth».<sup>11</sup>

Dans ce contexte, on peut dire que les héros guerriers du Sud du Liban font partie des chiïtes de l'imamat. Et qu'en combattant les sionistes dans terres islamiques, ces héros ont mis fin aux avidités de ces occupants.

De par leurs actes de bravoure et les sacrifices qu'ils ont endurés, tout au long de ces dernières décennies, ces moudjahiddines méritaient amplement d'être qualifiés de héros. Tout musulman ardent de voir l'image de marque de sa religion au plus haut niveau de son top, en doit être fier de ce que ces braves militants ont accompli.

Ce qui nous, étonne réellement, c'est l'attitude de certaines voix défaitistes à l'égard de ces courageux militants, de ce fait au lieu de dire des paroles élogieuses à l'égard de ces derniers,

---

<sup>11</sup> version de hadith rapportée dans les saines traditions et dans plusieurs ouvrages (des traditions prophétiques avec plusieurs appuis de garants)

elles se sont mises à faire circuler des contre-vérité au but de ternir chaque acte d'héroïsme que ces valeureux ont accomplis. Ceux-ci ont en réalité lutté et payé cher de leur sang, la libération des territoires occupés par les forces sionistes au sud du Liban. De par leurs actes ces moudjahiddines ont rendu à la nation arabo-islamique sa fierté et sa gloire.

Nous avons la certitude que ces voix qui visent à faire propager au sein des rangs de cette nation, toute sorte de dissension et de fragmentation, n'arriveront jamais à atteindre leur but tant qu'il y a encore au sein de celle-ci, des gens honnêtes et couverts de militantisme. Il est clair que ce genre de personnes travaillent à la solde de leur gouvernant qui ne souhaitent que voir notre nation engloutie dans un défaitisme total. Nous ne pourrions croire que parmi les membres de cette glorieuse nation, se trouvent des gens dont la dignité et l'honneur n'ont plus pour eux de raison d'être.

Les cœurs et âmes de ces derniers sont à notre avis totalement enveloppés par une espèce d'isolateur les empêchant de flairer et de voir les dangers qui guettent notre communauté.

Leurs yeux sont donc cachés sous d'épaisses bandes, les privant de distinguer la vérité des choses, de même que leurs oreilles qui sont bouchées de façon à les priver d'entendre le moindre signe d'alarme des dangers guettant notre nation.

Ces derniers utilisent les versets coraniques pour argumenter et mieux diffuser leurs néfastes propagandes. Avec tout ce qu'ils font, ils se prétendent faire partie de ceux qui aiment et admirent les gens de la maison de la prophétie (que le salut d'Allah soit sur eux). Et qu'ils sont contre les luttes interconfessionnelles.

Allah le tout puissant dit dans son Coran à propos de ces hypocrites, ceci *«Comme est mauvais certes, ce que leurs âmes ont préparé, pour eux mêmes, de sorte qu'ils ont encouru le courroux d'Allah et c'est dans le supplice qu'ils éterniseront.»*<sup>12</sup>

---

<sup>12</sup> sourate « Al Maida – la table servie » 80



### **Quelle- est la définition du slogan «Appel à la Vengeance d'Al Houssein»?**

Le président du centre, lors de son exposé a abordé, le sujet du fameux slogan suivant «Appel à la Vengeance d'Al Houssein » que l'ensemble des chiites et notamment, leurs prédicateurs religieux utilisent à chaque manifestation culturelle soit-elle ou religieuse. L'orateur s'est interrogé sur la définition exacte de ce slogan et sur la ou les personnes à venger.

Je dis que le fait de se poser ce genre de question, à propos de l'assassinat d'Al-Houssein or que ceux qui ont accompli cette sale besogne sont effacés de l'histoire et jetés dans les poubelles de celle-ci.

Nous, rend perplexe quant au réel but de cette interrogation. A moins qu'il s'agit là de faire prévaloir intentionnellement, l'idée que les sympathisants des gens de la maison de la prophétie tiennent rancune et veulent se venger des fidèles des doctrines autres que la leur. Leur insinuation qui vise à altérer le comportement des partisans des gens de la maison (que le salut d'Allah soit sur eux) et de ce fait réimplanter la déchirure sociale au sein des différentes doctrines et factions de l'islam.

Il est inéluctablement juste de concevoir et d'admettre que l'histoire d'Al-Houssein est étroitement liée au droit social, à la justice, à l'incorruptibilité, à la liberté contre le mensonge, l'infructueux, l'oppression, l'injustice et la corruption. Et c'est à cause de cela que ce qui s'est passé lors de l'assassinat d'Al-Houssein (Que le salut d'Allah soit sur lui) ne pourra pas être facilement omis par les générations qui se sont succédées tout au long de plus de quatorze

siècles. Nous nous voyons la chose d'un autre angle, celui où chaque acte de révolte contre l'injustice et l'oppression est en réalité une vengeance dédiée à l'âme de l'imam Al-Houssein (que le salut d'Allah soit sur lui).

L'histoire relativement contemporaine, nous a appris que les chiites et depuis l'existence de leur doctrine, n'ont jamais profité d'une façon nuisante à la nation islamique de l'utilisation de ce slogan. De ce fait aucun appel se basant sur ce slogan de tuer le moindre musulman appartenant à une autre doctrine, n'a été lancé par les chiites. Et ce malgré les innombrables assassinats, injustices, oppression, égarement et emprisonnement dont fut l'objet un grand nombre de chiites.

Tout au long de leur ancienne et récente histoire, les chiites ont pris des honorables positions au sein de notre nation, afin de prémunir ses vitaux intérêts. Ce qui a contre carré les visées expansionnistes des tyrans de ce monde.

Cette image est éclaircie davantage, si l'on rappelle les positions plus qu'honorables prise par les chiites notamment en aidant les revendications des autres factions et doctrines de l'islam. Cela s'est concrétisé au moment des actions de lutte contre l'occupant britannique à Bassorah en Irak (1333 de l'hégire- 1914 JC). Aussi l'histoire nous a fait savoir que les chiites dans leurs ensembles gouvernants et gouvernés ont pris position avec l'empire Ottoman, bien que les dirigeants de celui-ci n'étaient cléments envers eux, bien au contraire ces derniers durant leur règne, les ont fait subir d'énormes supplices.

N'oublions pas la participation rigoureuse des chiites à coté de leur frères Irakiens contre les

forces britanniques lors de la révolution des  
années vingt ( 1338 de l'hégire // 1920 )

\*\*\*\*\*

## **A quel jour d'Achoura le prophète a-t-il observé l'abstinence?**

Le président du centre a dit au terme de son intervention lors de cette conférence, que nous nous devons d'être fier d'avoir réussi à concrétiser ce projet qui a visé entre autres l'approche scientifique et objective de l'unité islamique, en prenant comme base de travail l'abstinence d'Achoura. Pour enchaîner par la suite, qu'il est souhaitable de maintenir le culte de cette tradition prophétesse (le jeûne du jour d'Achoura). Car celle-ci est la résultante d'un commun accord conclu auparavant entre les gens appartenant à la sunna (les sunnites) et ceux appartenant à la maison du prophète (les chiites duodécimains). L'orateur s'est basé pour argumenter cette information historique sur les références religieuses du savant «Al Saïd Al Khouïé (paix soit sur lui)».

Je dis là-dessus que si le but de cette recommandation ( le jeûne du jour d'Achoura) est l'éloignement de la nation du tourbillon de la lutte interconfessionnelle et aider par ce fait à concrétiser l'unité islamique, nous ne voyons aucun inconvénient à maintenir ce rituel et ce à cause des explications suivantes:

### **1. Confusion entre sunna et surérogation**

Le fait de désigner l'abstinence du jour d'Achoura par un acte de la sunna du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» prouve bien l'erreur de cette appellation car, celle-ci émane du fait d'être reproduite d'une ancienne coutume et non tirée de la sunna du prophète. Cela s'explique du fait que la sunna c'est ce que le prophète de son vivant faisait

toujours et qu'après lui les majeurs califes. Sinon c'est une simple œuvre surrogatoire.<sup>13</sup>

Al Boukhari d'après Aïcha disait ceci: La tribu de Quoreïch avant la révélation du temps du paganisme, observait l'abstinence le jour d'Achoura et le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » en faisait autant. Après s'être établi à Médine le prophète avait jeûné ce jour là (Achoura) et avait ordonné à ses disciples de l'imiter. A l'avènement de la révélation de l'islam et après que le tout puissant Allah eut imposé le jeûne de Ramadan, le prophète a délaissé l'abstinence du jour d'Achoura, tout en laissant à ses fidèles le libre choix soit de le jeûner soit de ne pas le faire.<sup>14</sup>

Cette version de fait indique d'une façon très claire que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » et ses nobles compagnons ont délaissé l'observation du jeûne du jour d'Achoura et ce après l'avènement du mois de Ramadan en tant qu'obligation religieuse de l'islam. Et pourtant l'on se demande comment certains le qualifient encore de pratique sunnite. Bien que le prophète et ses compagnons aient de leur vivant délaissé le carême du jour d'Achoura, au profit de l'abstinence du mois de Ramadan.

Ce que nous pouvons déduire de toutes les versions des faits que nous vous avons décrit précédemment, c'est que le jeûne d'Achoura est bel et bien une tradition naissant de l'ère du paganisme (période antéislamique). Et le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait en ce temps là lui aussi, observé le

---

<sup>13</sup> l'encyclopédie de la jurisprudence religieuse Koweïtienne : 2/ 265 chapitre sunna.

<sup>14</sup> La saine tradition d'Al Boukhari : livre de l'abstinence, chapitre du jeûne : jour d'Achoura numéro du hadith : 2002

carême du jour d'Achoura. C'était bien évidemment avant que le prophète n'ait choisi Médine pour s'y installer.

De l'ouvrage de la saine tradition de Boukhari, il en ressort que Mouaouia ibn Abi Soufiène après son accession au califat, avait maintenu la pratique de ce rituel en tant que tradition suivie de l'ère du paganisme. Mohammad Ben Abderrahmane contait à ce sujet. Qu'il avait entendu le jour d'Achoura à la période du pèlerinage. Mouaouia ibn Abi Soufiène dire: (O peuplade de Médine, ou sont vos savants, que font-ils? moi j'ai entendu le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » dire ceci: «ce jour est celui d'Achoura et son carême ne vous a pas été imposé, moi je jeûne en ce jour là, celui de vous qui veut m'imiter qu'il le fasse, et celui qui ne veut pas le faire est libre de son acte.<sup>15</sup>

## **2). Quel est le but voulu dans le hadith du prophète au sujet d'Achoura?**

Al Boukhari, d'après Ibn Abbés disait ceci: A son arrivée à Médine, le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » a remarqué que les juifs jeûnaient le jour d'Achoura, il s'est adressé à ces derniers pour leur dire ceci: «de quel jour il s'agit?» et les juifs de répondre que c'est un saint jour. Celui où le tout puissant avait sauvé le prophète Moïse et le peuple juif de leur ennemi et qu'en guise de louange à Allah.

Le prophète Moïse jeûnait depuis chaque jour qui coïncide avec l'Achoura. Et Le prophète Mohammad « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui

---

<sup>15</sup> la saine tradition d'Al Boukhari : livre de l'abstinence numéro du hadith de la tradition prophétique 2003

ainsi que sa famille » de leur dire répondre ceci : « je suis plus proche de Moïse que vous »  
Et depuis le prophète Mohammad jeûnait ce jour là et a même ordonné à ses fidèles de faire la même chose.<sup>16</sup>

Et l'on constate dans ce paragraphe que la version des paroles nous, mène à concevoir qu'Achoura est une coutume juive, en contradiction totale avec ce qui a été dit avant, (qu'elle était une habitude pratiquée en l'ère du paganisme régnant dans la péninsule arabique). A noter à ce sujet qu'il y a de fort doute que les arabes du temps de l'ignorance (paganisme) avaient imité les juifs concernant le jeûne d'Achoura.

De toutes les façons, que cette habitude de jeûner le jour d'Achoura émane des traditions juives ou de celle de l'ère païenne à laquelle, le prophète avait emboîté le pas en jeûnant à son tour ce jour. Ne pourra en aucun cas être assimilé au dixième jour du mois de Moharem Al Harem, que certains croient qu'en le jeûnant, ils appliquent l'une des saines traditions du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ».

Ceci dit notons que le hadith révèle avec netteté que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » à son arrivée à Médine, avait trouvé les juifs faire le carême d'Achoura. Or que la date de la hégira (exil) a eu lieu en début la première quinzaine.

Du mois de Rabie 1<sup>er</sup>, le jour où le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » jeûnait Achoura, coïncida avec la première quinzaine du mois de Rabie 1<sup>er</sup>, ne pourra pas être lié au dixième jour du mois de

---

<sup>16</sup> La saine tradition d'Al Boukhari, livre de l'abstinence, numéro du hadith « tradition prophétique » 2004

Moharram Al Haram. Celui qui veut suivre les recommandations du Hadith, il aura jeûné le dixième jour au cours duquel les juifs observaient le carême et non le dixième jour du mois de Moharem Al Haram.

Quelques astronomes musulmans ont eu la présence d'esprit de constater l'existence de l'erreur, que pas mal de gens en général se sont induit dedans à propos d'une certaine confusion dans les dates en question. De ces astronomes, on peut citer le célèbre Abou Rihane Mohammad Al Birouni (362-440 de l'hégire- 977-1018 JC) qui disait à ce sujet ceci: «Achoura est un terme hébreu qui a été arabisé et est devenu: Achour, c'est-à-dire le dixième jour du mois juif techri, celui-ci coïncide avec le jeûne de al Kippour (kippour). En se basant sur cela, ce mois a été considéré comme étant un des mois arabes. De ce fait certains Arabes appliquent le dixième jour de leur premier mois pour jeûner, comme c'est d'ailleurs le cas des Juifs.

D'autres récits, on déduit que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » et à son arrivée à Médine avait nié l'existence de cette version des faits. Du fait que les calculs prouvent.

Ceci dit, nous précisons que le premier du mois de Moharem de l'hégire est un vendredi, journée qui a coïncidé avec le seize du mois de «Tamouze-- Août» de l'an neuf cent trente trois «d'Alexandre». Si nous admettons que le début de l'année juive au cours de cette année était un dimanche coïncidant avec le douze du mois de «Ayloul—Septembre» correspondant à la date du vingt neuf du mois de «Safar». Et le jeûne de «Achour» correspond à la journée de mardi neuf du mois de Rabie premier. La «hejra» l'immigration ou exil du prophète « Que le salut et la



bénédictio d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » a eu lieu alors, à la première quinzaine du mois de Rabie premier..... Il résulte de ce qu'a été avancé, que la venue du prophète à Médine était établie à la journée qui a précédé celle de Achour. Et cela n'a pas pu être enregistré au mois de Moharam de cette année, puisque la date en question était établie quelques années avant ou peut être après d'au moins d'une vingtaine d'années. De cette conclusion de faits, comment peut-on encore dire que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait jeûné le jour d'Achoura celui qui a coïncidé avec la journée de Achour de la même année. A moins que l'on ait transmis les premiers mois juifs vers les premiers mois arabes, afin que cela puisse coïncider réellement avec ce qu'il a été avancé.<sup>17</sup>

Ajoutons à cela, cette pertinente précision qui révèle qu'à la deuxième année de l'hégire, la journée d'Achoura était un samedi du mois de «Ayloul—septembre».

Du mois de Rabie premier. De ce fait leur approche des faits qui d'après eux celle ci concorde avec ces dates, nous affirmons que cette conclusion est absolument fautive et irréaliste.<sup>18</sup> Et d'une façon plus claire, il y a lieu de préciser que l'année hébraïque (juive) commence en automne, pas à la mi-saison de l'hiver (comme cela est mentionné au calendrier grégorien. L'année hébraïque fait partie du calendrier lunaire et est composée des douze mois suivant:

---

<sup>17</sup> ainsi textuellement dans la source, est-il correct de lire. A voir.

<sup>18</sup> ouvrage : le reste des vestiges historiques et des siècles révolus 421-422 édition critique de Barwiz Adkhyani . Edité par l'institution de l'héritage du destin. Téhéran 1380 ha-cha

Tachri—Marhachouane—Kaslou—Tabt—  
Cbat—Adar—Nissan—Ayar—Siouan—  
Tamouz—Ab—Ayloul

Ces mois se composent alternativement de 30 ou de 29 jours pendant une période de 19 ans. Un mois de 29 jours sera ajouté sept fois entre les mois de Adar et Nissan. Le mois rajouté sera intitulé: Viadar. Au même moment où le mois d'Adar aura 30 jours au lieu de 29.<sup>19</sup>

La cause de ce rajout du mois de Viadar (sept fois tous les dix neuf ans), c'est pour combler l'année hébraïque lunaire et avoir de ce fait la certitude que cette année ne fasse pas de mouvement d'avance ou de recul au cours de ses saisons, de façon à la rendre très proche d'une année solaire. Et de cette façon leurs événements et fêtes auront une date fixe, qui n'est pas le cas concernant ceux de l'islam.

Le Dr Jawad Ali disait à ce propos ceci: «ils laissent entendre que le carême du jour d'Achoura est une journée de l'expiation des crimes et est observé cinq jours avant la fête «d'Al Madhal» soit au dixième jours du mois de «Techri» du kippour. Le jeûne observé débute du coucher du soleil à son coucher du jour de lendemain. Ce jour là à un aspect de sainteté comparable à celui du Sabbat. Le grand Rabin Ce dernier et vu sa sainteté est chargé d'accomplir toutes les taches religieuses imposées à sa communauté.<sup>20</sup>

Mahmoud Pacha a dit dans son ouvrage «le calendrier des arabes avant l'ère musulmane» ceci: «il paraît que les juifs d'origine arabe

---

<sup>19</sup> Voir l'encyclopédie arabe et internationale : 83-82/7 institution des affaires encyclopédiques. Al Riyad. Le royaume de l'Arabie Saoudite. 2eme édition

<sup>20</sup> le préféré dans l'histoire des Arabes : 6/339

appelaient ce jour par Achoura, qui coïncide dans leur calendrier avec le dixième jour du mois de «Techri», celui-ci correspond au début de l'année civile juive. Cela concorde aussi avec le septième mois de l'année religieuse juive.

Il est à rappeler que chez les juifs l'année est basée sur le calendrier lunaire et non solaire. Le jour d'Achoura où le pharaon d'Égypte a été noyé et englouti dans les flots de la mer par la volonté divine du tout puissant. Ne correspond en aucun cas au dixième jour du mois de Moharem, mais ce jour, coïncide avec la venue à Médine du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille».<sup>21</sup>

Il y a lieu de remarquer qu'au dernier paragraphe (il faut comprendre ceci: accord sur l'existence de cet événement «la venue du prophète à Médine» «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille». L'histoire ne pourra admettre jamais la véracité de tel événement, du fait que le prophète est venu à Médine au mois de Rabie 1<sup>er</sup> non à celui de Moharam Al Haram.

En se basant sur ce fait, nous pourrions dire que si on a réellement dans le passé appelé les gens à jeûner le jour d'Achoura, et que cet appel avait eu écho auprès de certains, ces derniers avaient en réalité observé, le carême du jour d'Achour du mois de Techri. Celui-ci se situe toujours à l'automne (d'après le calendrier juif) de ce fait toute personne voulant jeûner ce jour là n'avait fait le carême du jour d'Achoura qui correspond au mois de Moharam Al Haram. A comprendre que ce mois, n'est pas (stable) par rapport au reste des mois de l'année, d'après le calendrier hégirien.

---

<sup>21</sup> l'encyclopédie d'Al Boustani : II/ 446

Al Tabarani, d'après Kharija Ben Zaid, d'après son père, confirme l'exactitude de nos explications, il disait à ce propos ceci: Le jour d'Achoura n'est pas celui que les gens croient être, en réalité il est le jour où la Kaaba était vêtue de ses rideaux, où alors où les gens de l'Ethiopie ancienne ( Habachi) se soumettaient au prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ». Les gens demandaient à un certain juif ceci: « à quand est-ce la venue de ce jour » Quand celui-ci mourut, ces derniers se sont adressés à Zied Ben Thabet pour lui poser la même question:<sup>22</sup>

Et même si on avait dit que le prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» avait jeûné le jour d'Achoura à son arrivée à Médine, il aurait fait cela au jour d'Achoura des juifs.

Ce jour là correspond au dixième jour du mois de «Techri» Et n'a rien à voir avec le jour d'Achoura du mois de Moharam Al Haram, que nous sommes en train d'évoquer dans ce livre. En clair, nous disons que celui qui veut suivre la sunna (la tradition saine du prophète) à propos du jeûne du jour d'Achoura, n'a qu'à suivre les recommandations parues dans la version de la tradition saine d'Al Boukhari , qui note que le prophète avait jeûné le jour même où les juifs ont observé eux aussi le carême, c'est-à-dire le dixième jour du mois de «Techri» et non au dixième jour de Moharem Al Haram.

### **Et un de sa peuplade a témoigné:**

Après ce qui a été écrit, nous avons préféré nous attarder un peu sur l'article du chercheur, le Dr Salah Al Ajiri qui au cours duquel, il a affirmé que d'après les calculs

---

<sup>22</sup> le grand dictionnaire : 5/138 Numéro 4876

astronomiques, la hijra (l'exil volontaire ou l'immigration) vers Médine du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » a eu lieu à la journée de lundi 8 du mois de Rabie 1<sup>er</sup> à l'an 1<sup>er</sup> de l'hégire qui correspond au 20 septembre 622 JC , qui coïncide avec 10 du mois de «Techri» de l'année juive 4383, cette date correspond au jour du Kippour «Achoura des juifs».

Et l'auteur de l'article en question (paru dans le journal Koweïtien Al Watan- la patrie 5942/11497 en date du 10 Moharam 1429 de l'hégire – 1999 JC).<sup>23</sup> de poursuivre : Il faisait savoir qu'en se basant sur le hadith du prophète et de sa crédibilité. Il en ressort que notre apôtre Mohammad (que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui, sur les gens de sa maison ainsi que sur ses compagnons) avait quitté la Mecque, exilé par les mécréants peu avant la fin du mois de Safar. Il est sorti la nuit en pleine lune, ceci après avoir attendu l'avènement de la saison d'automne. Le prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» n'a pas voulu s'exiler après peu de l'acte de l'allégeance «d'Al Akaba» celle-ci étant établie à la saison d'été (période canular à Mecque). Le prophète a donc bien programmé le début de son exil, il a passé en cachette, loin des yeux de ses ennemis, trois nuits dans la grotte de «Al Thawr». Avant d'entamer au début du mois de Rabie 1<sup>er</sup> son long périple d'exil, il a choisi la ville de «Yathreb devenue Médine la fleurie» comme destination finale. A mi-chemin, il s'est reposé pendant trois jours (mardi, mercredi et jeudi) à «Kobah».

---

<sup>23</sup> Le lecteur s'informer des contenus de ce journal sur le site suivant : <http://watanpdf.awatan.com.kw/alwatanpdf2008-01-19/3.pdf>

Le prophète a fait bâtir au cours de sa présence à «Kouba» la première mosquée en islam, à laquelle, le verset coranique suivant est révélé par le tout puissant: « *car, une mosquée fondée dès le premier jour, sur la piété.* »<sup>24</sup>

Le prophète a honoré par son arrivée Médine, c'était un lundi.

L'auteur de l'article en question en l'occurrence, Al Ajiri a ajouté à ce propos que les rapporteurs des versions de récits sont unanimes que c'était bien la journée d'un lundi au mois de Rabie 1<sup>er</sup>, que le prophète eut pénétré Médine. Cependant ils ne se sont pas tombés d'accord concernant, la date exacte de son arrivée.

Il y a ceux qui disent que c'était le 2, d'autres ont dit que c'était le 8 ou le 12 du mois de Rabie 1<sup>er</sup>. Et pour bien savoir la date exacte, nous devons déterminer le début la journée de la première semaine de la première année de l'hégire, car de cette connaissance nous pourrons savoir le début du mois de Rabie 1<sup>er</sup> de cette année, en utilisant les calculs astronomiques.

L'auteur après s'être élargi dans son étalage scientifique en rapport avec les calculs astronomiques, s'est résolu à la conclusion suivante : il y a un point d'interrogation à éclaircir, à ce sujet.

Comment se fait-il que les musulmans du temps de la période de l'immigration (exil) avaient observé le jeûne d'Achoura, au mois de Rabie premier, or qu'actuellement, ils font le carême du même jour au mois de Moharem?! Là-dessus, j'ai personnellement eu de la part de plusieurs connaisseurs des dates historiques (chroniqueurs) la réponse adéquate que voici: Le prophète Mohammad «Que le salut et la bénédiction d'Allah

---

<sup>24</sup> sourate : « Al Tawba - le repentir » 108

soient sur lui ainsi que sa famille» à son arrivée à Médine, les juifs habitant cette ville n'avaient pas encore observé le carême d'Achoura, ils l'ont fait quelques mois plus tard. Donc par la force des choses, le prophète avait eu vent de l'histoire des juifs qui jeûnaient l'Achoura, que quelques temps après son débarquement à Médine. A ce sujet il y a ceux qui affirment que le prophète avait eu connaissance du jeûne du jour d'Achoura par les juifs au moment de son arrivée à «Khyabar.»<sup>25</sup>

Louange à Allah de m'avoir comblé par sa bénédiction, ainsi j'ai eu la chance, certes après de multiples minutieuses recherches, d'arriver enfin à déchiffrer le secret de cette équation, à savoir que les musulmans à la période de leur exil avaient observé le carême d'Achoura des juifs. Après ils ont délaissé cela (le jeûne du dixième jour du premier mois de l'année juive) au profit du dixième jour du premier mois de l'année des musulmans « hégire ».

Je dis cela, en se basant sur les calculs astronomiques Ceux-ci prouvent bien que les juifs jeûnaient, précisément le jour où le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » est venu à Médine et non à un autre jour. D'après les calculs astronomiques le jour de l'immigration (noble exil) coïncide avec la date du lundi 8 Rabie 1<sup>er</sup> de la première année de l'hégire correspondant au 20 septembre 622JC soit le 10 du mois de « Techri » de l'année juive 4383. C'était le jour d'Achoura des juifs (ces derniers avaient jeûné ce jour là)

---

<sup>25</sup> Nous disons à ce propos que ce n'est qu'une hypothèse qui ne correspond pas avec ce qui a été écrit dans l'exégèse des deux traditions saines d'Al Boukhari et de Moslem, car d'après cette version le prophète ( que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui) avait jeûné le jour d'Achoura à sa venue à Médine et non après sept ans. Car la bataille de « Khyabar » a eu lieu à la même année

A Allah seul la connaissance des choses.

### **La réplique d'Al Khéder sur l'article d'Al Ajiri**

Après que le chercheur Al Ajili eut prouvé au moyen de calculs exactes, que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » est venu à Médine au 8eme jour du mois de Rabie 1<sup>er</sup>.<sup>26</sup> Cette confirmation de la part de l'auteur en question a eu un fort écho auprès des milieux scientifiques. Car l'auteur avait démontré que le jeûne d'Achoura pratiqué de nos jours n'est pas compatible avec la saine tradition du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ».

Et du fait que cette vérité historique ne plaisait pas beaucoup aux gens de la maison de la prophétie et aux compagnons du prophète, ces derniers prétendaient que le jeûne d'Achoura est un moyen. Pour rapprocher les différentes doctrines de l'islam et faire disparaître de ce fait les tensions tendues au sein de celles-ci. De notre côté, on pense que cette démarche avait eu un effet contraire à ce que souhaitent les défenseurs de cette démarche. Ces derniers ont d'ailleurs répliqué dans un de leur article<sup>27</sup> dont nous présentons quelques extraits.

1). Avant tout, nous nous devons de vouer notre respect ainsi que notre considération la plus sincère à L'oncle Salah Ajiri (qu'Allah le garde), il est l'un des pionniers dans le domaine de l'information de notre pays. Bien que nous

---

<sup>26</sup> Nous avons volontairement omis de citer les calculs astronomiques afférents à ses recherches, car ils sont du ressort des spécialistes.

<sup>27</sup> Voir le lien suivant : <http://watanpdf.alwatan.com.kw/alwatanpdf/2008-01-20/9>



ayons toujours aimé cette personnalité, nous aurions aimé qu'elle observe et suive strictement les enseignements techniques de sa spécialité et non qu'elle s'égaré dans des éclaircissements d'ordre théologiques, étant que ceux-ci ne font pas partie de sa branche.

Et loin des résultantes des calculs astronomiques établis par l'oncle Salah Al Ajiri, très convaincu de l'aboutissement de celles-ci (le jour d'Achoura était celui qui coïncida avec le mois de Rabie 1<sup>er</sup> et non à celui de Moharam). Et que le changement établi pour inclure ce jour là au mois de Moharam était un fait «d'ijtihad-dérogação religieuse» venant des musulmans eux même.

2). Quant à son idée de prouver que le jour d'Achoura jeûné par le prophète (Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui) était celui inclus au mois de Moharam, notre bien aimé Ajiri, s'est basé sur l'exposé d'Al Chaarani. Sans pour autant qu'il soit en mesure de déterminer si les argumentations avancées dans les déclarations d'Al Chaarani étaient fondées ou hâtivement citées. Ce dernier avait à ce propos, dit ceci: «j'ai su que le jour d'Achoura était celui où les juifs observaient leur carême et ils le faisaient jusqu'à nos jours.

C'est pour eux un des grands événement religieux, sa date est le dixième jour du premier mois de l'année juive. Et lorsque le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » est arrivé à Médine, cela a coïncidé avec et le début de l'année juive et le début du mois de Moharam. Le suivi de cette coutume est banni par l'islam et est maintenu jusqu'à à nos jours par les juifs. De ce fait le jour d'Achoura ne correspond plus toujours au jeûne observé par ces derniers. Afin de pouvoir, tant bien que mal actualiser leur rituel

avec l'heure actuelle des temps. Ceux-ci rajoutaient à chaque trois ans, une année composée de treize mois. Les Arabes du temps du paganisme en faisaient autant. Le messenger d'Allah « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » et les musulmans jeûnaient Achoura de la façon même que les juifs l'observaient. Et c'est pour cette raison que le prophète avait dit à ces derniers ceci: «nous sommes plus proches de Moïse que vous». Jusqu'à ce que cela fût banni et substitué par le carême de Ramadan. Et c'est encore applicable..<sup>28</sup>

### **Notre commentaire au sujet du premier paragraphe:**

L'auteur de l'article Al Khéder a suggéré à Salah Al Ajiri (de s'occuper plutôt de ses matières scientifiques et laisser celles à caractères religieux à qui sont spécialistes). A cela nous commentons par indiquer ceci: Salah Al Ajiri, n'est pas tout à fait sorti du sphère de sa spécialité, car les sujets astronomiques ou naturels peuvent être pris en considération pour s'imprégner davantage dans l'approfondissement des recherches à caractères scientifiques ou même culturels.

Cette méthode est suivie notamment dans le domaine de l'exégèse religieuse. Dans d'autres volets, celle-ci est aussi applicable, exemple à cela: l'homologation de certains éléments à savoir: poids, pression, temps calendrier religieux etc.

N'oublions pas de mentionner la détermination de la direction de la Kibla «Mecque» suivant les lignes des longitudes et celles des latitudes. Cette approche peut être

---

<sup>28</sup> Celui qui ne sera pas interdit par le jurisprudentiel.

aussi d'une utilité non négligeable concernant la pêche et la détermination des nourritures proscrites ou permises par la religion musulmane.

La chirurgie en général est scindée en dix sections. Parmi celles-ci il y a celle qui est afférée à la médecine légale.

De ce fait la dérogation religieuse (fatwa) est l'œuvre des théologiens, cependant quand la décision de cette fatwa nécessite l'avis d'un spécialiste notamment pour les volets techniques, le théologien chargé de cette tâche ne voit aucun inconvénient pour recourir aux avis de ou de ces spécialistes en question.

Al Ajiri n'a pas abordé le volet des jugements religieux, mais il a prité comme fait les résultantes des calculs astronomiques uniquement dans le but d'argumenter la version qui approuve que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait jeûné Achoura au mois de Rabie 1<sup>er</sup> et non au mois de Moharam.

Notons que la marginalisation et l'éloignement des scientifiques des sphères religieuses est une énorme perte pour la religion en général. Cette approche est une forme de laïcité, elle est dictée par ceux qui crient haut et fort pour la séparation du savoir de la religion. De leur point de vue ces deux éléments sont contradictoires et ne peuvent en aucun cas se mouvoir ensemble.

## **Notre commentaire au sujet du deuxième paragraphe**

1) Ce que Al Chaarani avait dit (qu'Allah agrée son âme) à propos de l'arrivée du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » à Médine au commencement de l'année juive et que cela correspondait au début du mois de Moharam a été à l'unanimité contre approuvé par

la majorité des gens (théologiens et simples fidèles). Car de l'avis de l'ensemble des historiens et des rapporteurs des versions.<sup>29</sup>

Le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » est venu à Médine au mois de Rabie 1<sup>er</sup> et personne n'a approuvé la version d'Al Chaarani quant à l'existence de cet événement au mois de Moharam.

2). Si nous supposons, que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait jeûné le jour d'Achoura à sa venue à Médine et que les juifs suivaient le calendrier solaire au contraire des Arabes qui eux appliquaient les calculs lunaires. La première année de l'exil du prophète coïncide alors avec l'Achoura des juifs (le dixième jour du premier mois de leur année qui commence en automne, avec l'achoura arabe (le dixième jour du premier mois de leur année). Toutefois la similitude des deux événements en une seule année, n'est pas un argument plausible ....

Nous disons donc que le raisonnement ci-dessus évoqué, même si certains le prennent en considération, ne peut en aucun cas être maintenu d'une façon permanente, au cours des années à venir. Le manque flagrant de la concomitance des idées et des preuves avancées aux fins de convaincre le commun des mortels de cette version des faits, rend cette possibilité quasiment nulle.

Cela d'une part et d'un autre côté, il est tout à fait évident d'admettre que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait bel et bien jeûné le jour d'Achoura qui commémore le

---

<sup>29</sup> A voir livre : « Fath Al Bari—la bénédiction du tout puissant » 7/208.

Livre : l'histoire d'Al Tabari :2/288 – imprimé à la maison du savoir. Livre : l'histoire détaillée des arabes : 6/342.

salut par le tout puissant du prophète Moïse et du peuple juif des griffes de leur ennemi le Pharaon d'Égypte. C'est l'unique explication de ce rituel. A celui qui veut imiter la tradition saine du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille », il doit prendre les précautions nécessaires afin de pouvoir saisir la façon adéquate lui permettant d'accomplir le rituel comme il est conseillé de le faire, fut-il qu'il jeûne ce jour là au mois de Moharam ou au cours d'autres mois.

3). De la version d'idée rapportée par Al Charaani, à l'égard de ce sujet, on peut en tirer la conclusion suivante : le prophète (Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui) avait jeûné après la première année de son exil à Médine. Ensuite et à la huitième année il a proscrit l'intercalation. Apparemment le prophète n'a jeûné qu'un seul jour.

4). Le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » a-t-il jeûné Achoura, de la façon même pratiquée par les juifs? Ces derniers jeûnaient au début du coucher du soleil, à son coucher au jour du lendemain. Ou alors, a-t-il fait le carême d'Achoura à la manière islamique, c'est-à-dire: Observer l'abstinence de l'aurore au coucher du soleil?

Les deux volets mentionnés précédemment ne correspondent pas à la réalité des choses. Concernant la première citation, celle-ci nous donne forcément l'impression que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait suivi les traces des juifs dans leur vénération. Si cela s'avère véridique, les musulmans voulant suivre la tradition saine du prophète, vont se trouver dans l'obligation de jeûner de la même façon des juifs c'est-à-dire du

coucher du soleil à son coucher au jour du lendemain.

Tandis que et concernant le second volet, il s'agit là, d'une contradiction totale vis-à-vis de la manière dont les juifs faisaient le carême d'Achoura.

\*\*\*\*\*

Ibn Kiam AL Jawzia a abordé le jeûne d'Achoura dans un des chapitres de son ouvrage «le viatique de la vie future»

Il ressort de ce chapitre que six réserves avaient été retenues par certains à propos de ce sujet:

1). La venue à Médine du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » a été établie au mois de Rabie 1<sup>er</sup>. En se basant sur ce fait, l'on se demande comment Ibn Abbès prétend-t-il que le prophète avait alors trouvé les juifs dans cette ville jeûnaient le jour d'Achoura?

2). Dans les deux traditions saines, on lit qu'Aïcha avait dit ceci les membres de la tribu de Quoreich observaient le carême d'Achoura encore sous le paganisme. Et que le prophète en faisait autant, à son arrivée à Médine le messenger d'Allah a laissé le choix à ses fidèles de continuer ou pas l'accomplissement de ce rituel sous cette forme. Et de cela on peut déduire que le jeûne d'Achoura est une coutume de l'ère païenne et n'a pas de lien avec les traditions du judaïsme.

3). Dans l'exégèse de la tradition saine de Moslem et d'après Ibn Abbès, le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » après avoir jeûné le jour d'Achoura et ordonné à ses fidèles de faire autant, ces derniers lui ont dit ceci: «O messenger d'Allah, vous n'êtes pas sans savoir que c'est le jour que les juifs et les chrétiens respectent le plus». Le prophète leur a répondu ceci: «A l'année prochaine et si Allah le veut nous jeûnerons au neuvième jour». Le

destin en a voulu autrement, car avant l'avènement de cette nouvelle année, le messager d'Allah « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » mourut.

Cela prouve bien que le prophète avait de son vivant jeûné le jour d'Achoura et aussi ordonner à ses fidèles de faire autant.

4). Moslem d'après Ibn Abbés, disait dans l'exégèse des deux traditions saines....

On avait dit au messager d'Allah (que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui) ceci: «Ce jour est de toute sainteté chez les juifs et les chrétiens». Et le prophète de répondre par cela « A l'année prochaine, je jeûnerai le neuvième jour (au lieu du dixième jour auquel les juifs jeûnent leur Achoura). Le prophète mourut avant le commencement de cette nouvelle année.

Ensuite, Moslem dans l'exégèse des deux traditions saines, d'après Al Hakem Ben Aaraj, disait ceci: «je suis allé voir Ibn Abbés pour lui demander des éclaircissements à propos du jeûne d'Achoura? Il m'a informé à ce sujet, que je devrais guetter le croissant du mois de Moharam, puis après l'avoir localiser, je dois attendre huit jours pour entamer le jour d'après (neuvième jour) le jeûne d'Achoura.

Et cela indique clairement qu'Ibn Abbés faisait du neuvième jour Du mois de Moharam, le jour où l'on doit jeûner Achoura.... C'était là quelques réserves parues dans l'article en question.<sup>30</sup>

L'auteur bien qu'il ait essayé d'avoir des réponses à ces réserves, n'a en réalité pas pu nous convaincre, du fait des genres de suppositions qu'il a évoquées tout au long de son paragraphe. Celles-ci étaient d'une compatibilité restreinte

---

<sup>30</sup> ouvrage « le viatique de la vie future » l/ 200-201

avec les esprits ouverts. Ce qui nous a, contraint de ne pas suivre sa voie, concernant le jeûne d'Achoura en ce jour.

### **Question aux responsables «d'Al Mabara»:**

Nous croyons savoir que nous avons le droit de poser la question suivante au cheikh Al Khéder «À qui profite ce genre d'évocation (suppositions, argumentations, diatribes etc..). Même si les explications fournies à ce sujet par le cheik Al Khéder, sont de toutes exactitudes. Nous pensons sincèrement que le mieux aurait été de ne pas tenir solidement bon et laisser le choix libre aux fidèles de jeûner ce jour là ou de ne pas le faire.

Notons qu'à cet égard, il ne faut pas omettre de rappeler à qui de droit et de se rappeler soi-même qu'à l'exégèse des deux traditions saines est indiquée d'une façon claire et nette, que l'abstinence d'Achoura était délaissée au profit du jeûne obligatoire du mois sacré de Ramadan. D'une des recherches de l'investigateur M. Jaafar Mortadha AL Ameli au sujet du jeûne d'Achoura, nous avons opté pour vous faire part de ce qui suit:

1). Le récit prouve que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » ignorait la tradition de son frère le prophète Moïse. Il a appris celle-ci des bouches du peuple de ce dernier et il a imité ce qu'ils faisaient au sujet du jeûne d'Achoura.

Les juifs ne voient pas de mal à ce que le prophète les ait imités à propos d'Achoura, cependant nous implorons le pardon du tout puissant de ce que ces derniers prétendent que notre prophète aimait avoir le Consentement des



gens du livre (juifs et chrétiens) sauf concernant les directives révélées par le tout puissant.<sup>31</sup>

Les juifs annonçaient haut et fort tout ce qui contredit les propos du messager d'Allah « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » A son tour le prophète renie pas mal d'actes émanant des juifs et des chrétiens à savoir : il a refusé que l'on fasse l'appel à la prière de la façon des juifs qui utilisaient la corne. Idem en ce qui concerne les chrétiens qui eux font recours aux cloches pour appeler leur fidèles à aller à l'église.

Pour ce faire, le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » a simplement préféré avoir recours à la voix humaine. Il a réfuté le comportement inhumain des chrétiens et des juifs envers les femmes ayant eu leurs règles mensuelles. A l'insu des juifs et des chrétiens qui ont interdit la coloration des cheveux, le prophète ne voyait pas d'inconvénient à ce que l'on fasse cette coloration.<sup>32</sup>

Le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » en contradiction totale avec les juifs et les chrétiens jeûnaient fréquemment les samedi et dimanche afin de montrer sa différence vis-à-vis de ces derniers.<sup>33</sup>

Le prophète a énormément irrité les juifs en appliquant et en pratiquant le contraire de ce qu'ils faisaient et dire. Ces derniers disaient à ce propos ceci: «que veut cet homme de nous «Il

---

<sup>31</sup> l'exégèse des saines traditions prophétiques d'Al Boukhari 4/67, chapitre cheveux et habits, récit d'Alep :2/132 ; le viatique de la vie future 1/165

<sup>32</sup> l'exégèse de Moslem : livre 3, hadith 16, livre 27, chapitre 8. les traditions d'Al Tirmidhi : livre 44, Hdith 24,livre22 chapitre 10 , livre 40 chapitre7 ,les tradition d'Al Nassai livre 3,48 et 83

<sup>33</sup> livre : « le viatique de la vie future- 1/168

s'est situé à l'opposé de nos croyances et coutumes.<sup>34</sup>

2). le terme Achoura, en référence au dixième jour du mois de Moharam Al Haram, est devenu couramment utilisé, après l'assassinat de l'imam Al Houssein, ainsi que les gens de sa maison (que le salut d'Allah soit eux). Ce terme a été largement employé par les fidèles après que les imams des gens de la maison de la prophétie (que le salut d'Allah soit sur eux) eurent organisé les cérémonies des condoléances à l'égard du martyr Al Houssein.

Avant cela et d'après les linguistes, personne n'a utilisé ce terme pour désigner cet événement culturel et religieux à la fois. Ibn Al Athir disait à ce propos que c'est un terme à connotation islamique.<sup>35</sup>

Cela a été approuvé aussi par Ibn Doryr qui a fait savoir que ce terme est issu de l'ère islamique et qu'il n'était pas connu du temps du paganisme.

### **L'interprétation du hadith en usant du calendrier solaire:**

Ce qui étonne réellement dans cette version des faits, c'est ce que Ibn Hajar et d'autres certains qui voulaient corriger le Hadith, avait dit ceci: Il se peut que les juifs aient utilisé le calendrier solaire pour compter le nombre des années. Et que de cette application de procédure, le jour d'Achoura avait coïncidait avec la venue à Médine du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille».

---

<sup>34</sup> livre la conduite à Alep :2/ 115 . Livre des traditions d'Abi Daoud : 2 / 250. Livre Mosned Abi Aouana : 1/312.2 la fin :3/ 240 . 3 Le regroupement dans la langue arabe : les traditions d'Abou Daoud 4/212 . Voir les traditions saines prophétiques; 5/196- 197

<sup>35</sup> Livre « la conquête du tout puissant » :4/200

Du fait que cette supposition, n'était pas reprise dans les textes coraniques, Ibn Hajar disait à ce propos qu'il avait juste évoqué cela à titre d'information sans plus.

### **La célébration d'Achoura était instaurée à l'époque de Hajej Al Thakaafi:**

Pour conclure, nous attirons l'attention de ceux qui persistent à célébrer le jour d'Achoura, sur le fait qu'Al Hajej Ben Youssef Al Thakaafi à l'époque du règne de Abdel Malek Ibn Marouane, était celui qui a commencé le premier à célébrer la commémoration de cet événement. Al Maqrizi disait à ce sujet que les rois des Bani Ayoub .....

Qui avaient réussi à évincer les fatimides du pouvoir du califat. Prenaient le jour d'Achoura comme une journée de joie et de gaieté. Et ordonnaient à leur sujet de célébrer des festivités en fabriquant des confiseries traditionnelles et aux femmes d'aller aux hammams avant de porter les habits neufs à l'instar des gens du Cham. Ce sont là les festivités célébrant le jour d'Achoura, imposées par le Hajej du temps de Abdel Malek Ibn Marouane.

Tout cela est fait, rien que pour irriter les partisans «les chiites» d'Ali Ben Abi Taleb « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ». Ces derniers considèrent Achoura, comme une journée de peine, de douleur et d'affliction. A cause de ce que est arrivé à Al Houssein et ses partisans, ceux-ci étaient tués ce jour là.<sup>36</sup>

Ceux qui savourent chaque année avec des scènes de joie sans égal, l'avènement d'Achoura font cela uniquement dans le but de montrer leur

---

<sup>36</sup> Les cartes Meghrizi (conseil et considération eu égard aux cartes et patrimoines)/490

réjouissance vis-à-vis de l'assassinat d'Al-Houssein. Pas mal de gens honnêtes réfutant ce comportement, avaient fait campagne pour bannir l'organisation de telles festivités.

Ibn Hajar Al Haythmi disait à ce propos ceci :

« les malheurs qu'avaient subis Al Houssein « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille »

jusqu'à son mort, prouvent d'une façon irréfutable.....

Que l'imam avait la place qui lui est due, auprès du tout puissant, à l'instar de l'ensemble des gens de la maison de la prophétie..... Et Ibn AlHajar Al Hathimi d'enchaîner à propos d'Al Houssein et des nobles gens de sa maison, pour dire ceci :

« Cette espèce de peuplade, sans scrupule qui manifestent sa joie, à chaque date qui commémore la mort d'Al Houssein (Achoura). Les membres de celle-ci pour bien montrer leur gaieté, portent les nouveaux habits, dépensent pas comme à l'accoutumée, énormément d'argent pour l'achat de nourriture, obligent leur femmes à changer leurs mœurs en se montrant plus belles que d'habitude.

Afin qu'ils ne soient pas blâmés par autrui, ces derniers prétendent indûment que ces aspects d'exaltation ne sont autres que de la pure tradition saine. Notons que celle-ci est innocente de leurs actes et ne pourra en aucun cas être mêlée et prise comme prétexte pour couvrir ce genre d'agissements, d'un voile de sainteté.

Aucun hadith du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » ni d'ailleurs de ses compagnons, n'a approuvé ou fait la moindre allusion à ces scènes d'euphorie aménagées par certains. Les imams des musulmans (y compris les quatre célèbres d'entres eux) n'ont de leur côté et tout au long de leur existence, incité les fidèles à adopter ce genre de conduite. A ne pas

oublier de mentionner qu'à ce sujet, il n'y a eu aucun ouvrage de religion qui a permis ce genre de comportement.<sup>37</sup>

Certains aux esprits malicieux, persistent encore à fêter le jour d'Achoura comme s'il était un événement de joie à commémorer. Notons que ces derniers et faute de trouver dans la «sunna- tradition saine» des textes leurs permettant de consolider la droiture de leur approche, ils se sont dirigés vers des théologiens pour qu'ils mettent à leur dispositions les «fatwas- dérogations religieuses» agréant leur démarches.

### **3) Les allégations mensongères prêtées aux chiïtes à propos de leur préférence pour le jeûne d'Achoura:**

رمي الشيعة باتِّفاقهم على استحباب صيام يوم عاشوراء:

Dire que les chiïtes et les sunnites se sont mis d'accord pour jeûner le jour d'Achoura, ne correspond pas à la réalité des choses. Car la jurisprudence religieuse chiïte a son mot à dire là-dessus, nous vous résumons les points essentiels de cette infirmation.

**a).** L'interdiction de l'abstinence du jour d'Achoura, si cet acte vise la réjouissance de la mort de l'imam Al Houssein (Que le salut d'Allah soit sur lui). Ceci nonobstant l'exactitude du jeûne du jour d'Achoura par le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ».

**b).** Observer le carême, jusqu'à la prière « d'Al Asr » est fortement appréciable, afin d'imiter le peu du purgatoire enduré par Al-Houssein (Rester sans eau ni nourriture, le temps de sa captivité).

---

<sup>37</sup> livre : les foudres brûlantes : 183, par synthèse : ses propos sont suivis d'un enseignement qui devrait être lu.

c). Jeûner entièrement cette journée « Achoura » est appréciable aussi, seulement à la condition d'observer cette abstinence avec douleur et peine.

d). L'intention de jeûner ce jour avec tristesse est fondamentalement exigée.

e). Jeûner ce jour tel qu'il est, sans y avoir à établir préalablement la moindre intention (que ce soit celle de la tristesse ou de la bénédiction).<sup>38</sup>

Et malgré cela, comment le responsable de l'institution « Al Mabarra—la bienfaitante » qualifie-t-il le jeûne.....

D'Achoura est un accomplissement d'acte religieux auquel les deux camps (sunnite et chiites) étaient tombés d'accord pour observer son carême.

Monsieur Al-Khoui en sa qualité de représentant, a approuvé cela, toutefois il n'a pas été absolument prudent quant à la sauvegarde de l'intégrité scientifique de litige religieux. Et en voici quelques extraits parus au terme de son écrit:

Oui, il n'y a aucun inconvénient à ce que l'on jeûne ce jour avec de la joie et de la gaieté, à l'instar de ce que faisaient auparavant les tyrans de Bani Oméyya. Sans pour qu'il soit obligation de recourir aux textes pour savoir toute la vérité de leurs intentions.

Celles-ci est clairement mauvaises et basées sur de la haine et du mépris. Mais cela ne nous empêche pas de jeûner le jour d'Achoura en toute gaieté.

---

<sup>38</sup> Voir livre : « Riad Al Massaël- le jardin des questions » :5/467 ; livre « jawaher Al Kalem—les joyaux des paroles » :17/105 ; livre « le jeûne dans la religion musulmane » :2/ 306 ; livre « le prophète (que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui) et les tradition husseinites » : 475.478.

Concernant ceux dont on évoquait l'attitude de comportement vis-à-vis d'Al-Houssein et des gens de sa maison, ces derniers seront châtiés par le tout puissant et jetés en enfer. A fait savoir Ibn Morjana dans une interview faite avec lui.<sup>39</sup>

#### 4). Le jeûne accompagné de festivités, pourquoi?

الصيام مرفقا بالاحتفال, لماذا؟

Si l'on admet que le jeûne du jour d'Achoura émane de la tradition saine, dans ce cas il est appréciable de le maintenir. Cependant l'on s'étonne réellement pour quelles raisons le carême de ce jour se fait avec faste et joie? L'on se demande est-t-il concevable et convenable aussi, d'organiser en ce jour des scènes de gaieté et de jubilation, alors qu'au cours de cette triste journée, l'histoire a connu l'un des plus atroces crimes commis dans le monde musulman. Celui-ci n'est autre que l'assassinat des plus nobles des descendants du messager d'Allah et de sa vénérable famille l'imam Al-Houssein et des gens de la maison (Que le salut d'Allah soit sur eux).

Y a-t-il plus d'indices pour prouver que derrière ce genre de comportement se cachent des intentions malsaines. Cela nous mène forcément à croire que les responsables de l'institution «Al-Mabarra- la bienfaitante» avaient établi intentionnellement un projet pour freiner la propagation de la doctrine chiite qu'avait connue la région en ces dernières années. De notre point de vue, il est préférable voire indispensable de faire prévaloir ce qui unit les

---

<sup>39</sup> voir livre « Masneb Al Qurwa- collection des traditions prophétiques : livre de l'abstinence : 2/305

deux factions de l'islam plutôt que de pêcher en eaux troubles pour faire ressortir les dissensions. Ce qui nous unit est beaucoup plus important de ce qui nous sépare, il y a lieu donc de saisir cette opportunité pour serrer les rangs au sein de la nation qui est un tout absolument indivisible.

A propos des gens qui affichent faussement leur sympathie avec les concepts visant le rapprochement des différentes doctrines islamiques. Or qu'en réalité des choses ces derniers ne font qu'élargir le fossé qui sépare les membres de ces deux factions de l'islam. Personne ne pourra plus croire à la sincérité de leur démarche à caractère sournois, à l'égard des objectifs vitaux de la nation. Il est dans l'intérêt de tout le monde d'œuvrer avec loyauté pour sauvegarder les aspirations de l'ensemble des pays faisant partie du monde musulman.

\*\*\*\*\*

## **5) l'abandon de la sunna par profit et pur intérêt est un acte fondamental.**

A supposer que le jeûne d'Achoura est une tradition prophétique et que l'un des origines des gens de la sunna à savoir: Ibn Taymiyya avait opté pour bloquer celle-ci à (pour cause de contradiction)

### **Abandon de la sunna si celle-ci, cause des contradictions**

#### **a) Aplatissement de la tombe:**

Le cheik Mohammad Ben Abderahman Al-Dimachqui disait à propos de ce sujet ceci: La sunna est pour la forme aplatie des tombes. (Texte approuvé par la doctrine d'Al Chafai).<sup>40</sup>

---

<sup>40</sup> livre : la différence entre les imams : 1/88 ; livre en marge de la balance d'Al Chaarani



Al Rafei disait que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait aplati la tombe de son fils. Et Al Kacem Ben Mohamed disait avoir vu les tombes du prophète, de Abou Baker et de Omar, celles-ci étaient aplaties. Le fils d'Abou Houreira avait dit à ce sujet ceci: Il est préférable en ce temps de ne plus aplatir les tombes, pour les élever un peu afin de les marquer. Maintenir l'aplatissage des tombes émane du respect de la sunna pour certains, pour d'autres il n'y a pas de mal à ce que l'on élève un peu ses bases. Sans pour autant que l'on étrique les percepts religieux de ces derniers, (Ne pas les qualifier de gens appliquant certaines innovations).<sup>41</sup>

**b). Prononcer à haute voix «la premier verset coranique»**

Al Baihaqui d'après Abi Houreira disait ceci: «le messager d'Allah « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » prononçait à voix audible au moment des prières, le début du verset suivant: *au nom d'Allah bienfaiteur et miséricordieux....*

Concernant la procédure appliquée par Ali Ibn Abi Taleb à ce sujet, certains disaient qu'il le faisait à voix audible, tandis que d'autres nient cette version de faits. Ali Ben Abi Taleb disait ceci: Celui qui prononce à «haute voix» le début des versets coraniques lors de chaque prière, s'accapare de tout l'honneur. Comment un sage fidèle pareil, pourra-t-il cacher cela?<sup>42</sup>

D'un autre côté, et d'après Ibn Abi Hourreira, Al-Rafie a fait savoir que cette procédure n'est pas

---

<sup>41</sup> livre de la gloire du tout puissant dans l'exégèse du résumé : 5/ 234

<sup>42</sup> livre : « Mafatih al Ghad-- les clés de monde de l'invisible »: 1/205 et 204

toute à fait appréciable, si elle est entreprise en tant que slogan afférent à leur opinion.<sup>43</sup>

**d). Laisser de côté les actes appréciables si ceux-ci faisaient référence aux Chiïtes:**

Ibn Thamiyya disait à propos de la notification de l'imitation des contestataires, que pas mal de théologiens ont délaissé ces actes puisque ceux-ci sont devenus une espèce d'emblème de l'autre clan. Même si ce désistement n'était une obligation à faire.

Contre dire ces opinions, est plus important que les dérogations.<sup>44</sup> Al Rassaoui d'après l'ouvrage «**le collier des perles et la grâce des mois et des nuits**» d'Al Cheikh Chiheb Al Dine, alias le peintre, disait ceci: «le croyant ne doit pas emboîter le pas du damné Yazid dans certains de ses actes. Et aussi ceux des chiïtes ou des kharijites ( les récusateurs). C'est-à-dire qu'il ne doit pas considérer le jour d'Achoura comme une journée de joie ou celle de peine. Celui qui fait montrer ce jour là sa gaieté, il s'est joint de par son acte au clan du damné Yazid et de sa descendance. Parmi la signification de la joie en ce jour, est l'utilisation de la poudre noire embellissant l'œil « khol ». Aussi le port de la bague au petit doigt de la main gauche qui est devenue par la suite une sunna «tradition du prophète».<sup>45</sup>

Si les prédécesseurs de notre génération avaient opté de suivre l'initial (enseignements religieux) adopté par les membres de la communauté, il serait tout à fait logique que sa descendance suive le même tracé.

---

<sup>43</sup> Livre « la conquête du tout puissant dans l'exégèse du résumé »: 5/234

<sup>44</sup> livre « la méthode de la sunna »: 2/143

<sup>45</sup> livre «l'âme du manifeste »: 4/142

Tout le monde est au courant que l'abstinence du jour d'Achoura est devenue une sorte d'emblème des Omeyyades, après le meurtre du martyr Al Houssein ( que le salut d'Allah soit sur lui) Baker Al Aloum (que le salut d'Allah soit sur lui) disait à ce propos ceci: «Allah soit témoin que les Omeyyades bénissent le jour d'Achoura, au cours duquel l'imam Al Houssein ( que le salut d'Allah soit sur lui) a été sauvagement assassiné».<sup>46</sup>

A celui qui croit encore en l'unité de la communauté, de ne pas jeûner le jour d'Achoura qui a vu l'assassinat d'Al Houssein par les membres de la dynastie des Omeyyades. Sinon il sera de par cet acte, assimilé à ces derniers. Là est mon message ouvert aux responsables de l'institution «Mabarra—la bienfaitante» des gens de la maison et des compagnons. Nous souhaitons que ces derniers donnent à notre message la considération adéquate sans partialité aucune.

## 5

### **A qui profite ce tapage médiatique?**

Tel est le cas du jour d'Achoura, il est évident que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait jeûné Achoura au mois de Rabie 1<sup>er</sup>. Cette date a coïncidé avec le jour d'Achoura des juifs et de ce fait n'a rien à voir avec le dixième jour du mois de Moharram Al-Haram. Nous avons été informés que Fouad Al Rafie propriétaire du centre «fais rappeler» a qualifié le jour d'Achoura, d'une journée de joie

---

<sup>46</sup> livre : «Misbah Al Maouada—le flambeau du veilleur du nuit»: 775 et «Bihar Al Anwar -les mers des lumières» 98/295

et de gaieté et il publié une sorte de propagande publicitaire à ce sujet, au journal koweïtien «Al Watan» en date du 29 du mois de «the al kaada al haram de l'an 1431 de l'hégire.

Cet homme est d'une stupidité inouïe, du fait de son imitation. D'Ibn Thamiyyah .....

Il a dépassé les bornes en suivant le chemin de son imam qui promet qu le jour d'Achoura sera celui de la joie. Car cette idée provient de l'imposteur Al Hajej Ben Youssef Al Thaquafi. Et de la tradition saine «la voie de la sunna» le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » a dit à ce sujet ceci: «la ville de Thaouif aura son menteur».

Il a été rapporté par certains que celui qui vient en aide de sa famille, aura gagné la bénédiction du tout puissant.

Ibn Tamiyyah d'après Al Kharmani disait avoir demandé à Ahmed Ben Hanbel si ce récit est authentique ou pas. Et ce dernier de répondre ceci: ce hadith n'est absolument pas véridique. Il a enchaîné là-dessus que tout ce qui a été raconté au sujet des signes de allégresse et de joie (habits neufs, confiserie et maquillage...) entrepris au jour d'Achoura est totalement faux et dénués de tout fondement et qu'aucun des quatre imams de l'islam n'a encouragé la pratique de cette tradition.<sup>47</sup>

Ibn Tamiyyah avait dit auparavant ceci: «après et à cause de la mort d'Al Houssein (que le salut d'Allah soit sur lui) Satan insuffle aux gens deux innovations, la première, c'est d'organiser les fêtes à Achoura et la seconde est d'observer la tristesse à chaque commémoration de cet événement.<sup>48</sup>

---

<sup>47</sup> livre la voie de la sunna :4/555-554 ( en résumé)

<sup>48</sup> livre : « la voie de la sunna 4/554 Sourate Younes : 35

En faisant référence à celui que vous avez intronisé en tant que guide et prédicateur de l'islam, que vous avez accepté ces conseils ainsi son credo comme si c'était de l'inspiration divine. Est-t-il compréhensible qu'après tout cela, vous prétextez de ce jour pour organiser des scènes de joie ? Verset coranique «*qu'avez-vous donc? comment jugez –vous ainsi?*»

On trouve parmi les membres de la communauté des sunnites, celui qui s'est comporté d'une façon objective et laissant de côté l'aspect chauviniste des événements, en diffusant un communiqué d'intention, dans lequel il récusé les propos et récits qui approuvent l'organisation des festivités de joie au jour d'Achoura et voici l'intégralité du communiqué:

### **Le texte intégral du communiqué de Youssef Al Refai --<sup>49</sup>**

«Après avoir vu et lu l'ensemble des manifestes publiés par le centre de «Fais rappeler» à l'occasion du jour d'Achoura coïncidant avec le dixième jour du mois de Moharam Al Haram. Ces manifestes dans leur ensemble appellent les gens non seulement à jeûner Achoura mais aussi à extérioriser en ce jour des signes de joie et de gaieté. Faut-t-il rappeler qu'à ce jour précis l'histoire a connu l'assassinat de l'opprimé et martyr Al Houssein, (que le salut d'Allah soit sur lui), petit fils du messenger d'Allah « Que le salut et la bénédiction

---

<sup>49</sup> il s'agit du prédicateur Youssef Hachim Al Rifai, doyen de la famille des Rafai au Koweït. Il fait publier ce communiqué dans le journal. Koweïtien « Al Anbaa—les informations » en date du 11 Moharam Al Haram 1432 de l'hégire—2010 JC

d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ». Nous implorons le tout puissant d'accorder, sa bénédiction ainsi que sa miséricorde, à l'imam, à ceux qui sont tombés en martyre à côté de lui, lors la bataille «d'Al Taff» à Karbala en l'an soixante de l'hégire—679 JC. Et à ce propos je me trouve dans l'obligation et le devoir de préciser ceci:

1). Le contenu du texte relatif au jeûne, paru dans l'exégèse de la tradition saine d'Al-Boukhari ainsi que dans d'autres ouvrages d'interprétation du hadith, ne mentionne ni de près ni de loin, que le prophète ait demandé à ses compagnons et encore moins à l'ensemble de ses fidèles de montrer leur joie et en ce jour et cela n'a pas eu d'effet de mécontentement auprès des nobles compagnons du prophète. Celui qui a prétendu le contraire, aura certainement menti à l'égard du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ». Il avait de par l'accomplissement de cet acte, commis un énorme péché.

2). La quasi-majorité des musulmans (les gens de la sunna et du groupe) et surtout les partisans des quatre doctrines (les chafai, les Hanabli, les Malekites et les Hanéfi ) tous ont été unanimes que l'imam Al Houssein est mort en martyre et sous une oppression totale lui et ses compagnons. Ils incombent l'entière responsabilité de ces meurtres à Ibn Zied et à Ibn Saad et à leurs soldats. C'était une grande injustice suivie de près d'une impitoyable oppression qui ont mis en colère le tout puissant, son messager et l'ensemble des musulmans. C'était aussi un point noir dans l'histoire des musulmans.

Ces derniers considérèrent que Yazid Ben Mouaouia étaient un tyran et un oppresseur, lui et ses soldats. Les musulmans avaient par la suite

pris leur vengeance de ces tyrans, ils les ont tous tués. La tragique tragédie qui a eu lieu à Karbala était la cause directe de la colère du tout puissant pour maudire et en finir avec la dynastie des Omeyyades. Cette dynastie n'a pas pu tenir après la tragédie d'Al Houssein, pas plus de soixante dix ans,<sup>50</sup> les rênes de son pouvoir. Beaucoup de positions de désapprobation et de condamnation ont été enregistrées, au sujet du drame qui frappé l'imam et sa famille (que le salut d'Allah soit sur eux), dans une multitude de livres des auteurs chiites et sunnites. Ces ouvrages étaient édités à travers l'ensemble de la communauté. L'imam Al Chablanji Al Chafie Al Masri (qu'Allah ait pitié de son âme) et à propos des gens de la maison, a évoqué dans son livre les étapes de désolation qu'avaient subies l'imam et certains des membres de sa famille avant leurs assassinats. A cet égard, il y a lieu de mentionner aussi, ce qu'a écrit l'imam Ahmed Ben Hanbel, ce dernier a énergiquement réprimé les atrocités infligées à l'imam et aux membres de sa famille par les soldats des Omeyyades.

3). Personnellement ainsi que l'ensemble de la famille des Refai, établi au Koweït ou à l'étranger, nous condamnons et de la façon la plus rigoureuse qu'elle soit, les signes de joie manifestés par certains lors du jeûne du jour d'Achoura. Ce jour qui coïncide avec l'assassinat de notre grand père, l'imam Al Houssein. Quand nous nous rappelons les étapes de cette tragédie, nos cœurs fondent et les pleurs couvrent nos yeux. A cause de l'oppression et de la barbarie, subies par l'imam et les gens de sa maison, ceux-ci ont été sauvagement tués et massacrés. Nous leur implorons la miséricorde du tout puissant ces

---

<sup>50</sup> Dans l'original quatre vingt dix, c'est peut être une faute de frappe

derniers sont vivants auprès de leur créateur du fait qu'ils sont tous partis en martyres. Nous ne giflons pas nos joues.<sup>51</sup>

et nous ne déchirons pas nos habits à cause de ce malheur, nous ne pouvons qu'obtempérer aux supplices divins.

Et à la sainte tradition du prophète et messenger d'Allah « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » nous ne pouvons que dire ceci: «**Nous appartenons tous à Allah et nous y retournons vers lui**» Allah est grand et rien ne peut se faire que par sa volonté. Rappelons les paroles d'Allah «**dis je ne vous en demande aucune récompense si ce n'est l'affection eu égard à nos (liens) de parenté**».<sup>52</sup>

Le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » disait à ce propos ceci « Vous devez aimer Allah pour ce qu'il vous a légué de bienfaits et de cet amour vous devez m'aimer moi ainsi que les gens de ma maison » Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur le prophète, sur les gens de sa maison ainsi que sur ses compagnons.

\*\*\*\*\*

Dans le même esprit d'idée, nous pouvons parler d'un autre avis paru dans le livre d'Al Hadj Ali Youssef Al Matrouk et en voici l'intégralité de l'avis.<sup>53</sup>

Intitulé «Achoura entre la tristesse et la joie».

---

<sup>51</sup> se frapper les joues chez les Arabes est un signe de tristesse, sans pour autant s'auto saigner en se griffant les joues, ou tout autre acte proscrit par la religion.

<sup>52</sup> Sourate «Al Choura—la consultation» 23

<sup>53</sup> l'avis en question a été par la suite publié au journal «Al watan» n° 12558/7004 en date du mois de Moharam Al Haram 1432 de l'hégire—2010 JC site: <http://watanpdf.alwatan.com.kw/alwatanpdf/2010-12-16/63.bpf>



## **Achoura entre la tristesse et la joie**

A ceux qui appellent à l'organisation des scènes de joie et de gaieté au jour d'Achoura, prétextant que celui-ci coïncide avec la journée où le prophète Moïse « Moussa » et son peuple étaient sauvés de la noyade dans les flots de la mer et qu'il y a de ce fait lieu de commémorer en joie, cet événement.

Ces gens profitent de cette occasion religieuse pour irriter les partisans des gens de la maison (nonobstant la citation du prophète Moïse). Je dis à ce sujet, que même si le prophète Mohammad « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait célébré la survie de Moïse et de son peuple, il y a aussi pas mal d'occasions de fêtes qui ne manquent pas d'importance que celle réservée au prophète Moïse, telles que la survie du prophète Abraham « Ibrahim » du feu du Nimroud, la survie du prophète « younés » du ventre du cétacé et aussi la survie du prophète Noé « Nouh » du naufrage du grand déluge. Nous n'avons pas malheureusement vu ces gens commémorer leurs mémoires.

Je dis à ce propos, qu'il n'y a pas lieu de faire comparaître des événements survenus dans de très lointaines périodes, couverts de suspicions du fait de l'inexistence à cette époque des mois arabes avec lesquels on comptait les périodes. « Surtout à l'époque du prophète Moïse « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » et son peuple juif et leur mésaventure avec les pharaons de l'Égypte. A une tragédie survenue seulement

cinquante ans après, la mort du messenger d'Allah (que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sur les gens de sa maison). Ce qui s'est passé, a couvert l'histoire de l'islam de pages sombres voire rouge vif de par les flots de sang qui ont coulé tout au long de ces obscures périodes. Au cours desquelles le bien aimé du prophète, son petit fils a été sauvagement assassiné.

Abu Said Al Achjaa, dans une des versions saines d'Al Tirmidhi, nous conta d'après Om Salma « la mère de Salma » qu'il est allé un jour voir celle-ci, il l'avait trouvé en train de pleurer, il lui disait alors ceci « qu'est ce qui te fais pleurer O, Om Salma? » et celle-ci de répondre « En voyant de la poussière sur le visage du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille », je lui ai demandé ceci « qu'est ce que vous avez là sur le visage O prophète? » il m'a répondu ceci **«j'ai préalablement assisté à l'assassinat d'Al Hussein »**

L'imam Ahmed et d'après Ibn Abbés disait ceci « j'ai vu dans mes rêves, le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » en une terrible journée, il portait dans ses mains une bouteille remplie de sang, je lui ai alors demandé «de quoi, s'agit-t-il?» et le prophète de me répondre que c'est le sang d'Al Hussein, de ses compagnons.

Ammar Ben Abi Ammar, un des traditionnistes, nous a fait savoir que ce dernier a été tué lors de ce jour (version, rapportée de l'imam Ahmed).

Une multitude de théologiens dont L'imam Al Boukhari (chapitre l'accolade de l'enfant, page 364), Al Tirmadhi ( chapitre : les vertus d'Al Hassen et Al Hussein 195/13), Ibn Maja ( dans l'introduction : chapitre 11, F 144),

Mosned Ahmed: ( E4/172), Al Hakem fi Al Mostedrek: E 3/177 ainsi que d'autres sources de récits affirmaient que le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » a dit ceci «Al-Houssein fait partie de ma descendance et je suis de lui, comme il est de moi, le tout puissant Allah aime celui qui aime Al-Houssein. Al-Houssein est un apôtre des tribus. Nous n'allons pas exagérer si nous disons que les supplices endurés à Al-Houssein sont comparables à ceux subis par le prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille.» Le prophète a encore dit au sujet d'Al-Houssein ceci: «Al-Houssein est de moi et je suis de lui`celui qui aime l'imam Houssein Allah l'aimera», il a aussi dit «Houssein est un apôtre des tribus». Et pour bien comprendre la profondeur du sens des paroles du prophète à l'égard d'Al Houssein, Il y a lieu de citer les paroles du tout puissant à ce propos ***«Dites nous croyons en Allah et en ce qu'on nous a révélé, et ce qu'on a fait descendre vers Ibrahim et Ismail et Hisaac et yacoub et les tribus, et en ce qui a été donné à Moussa et à Hisaa et en ce qui a été donné aux prophètes, venant de leur seigneur. Nous ne faisons aucune distinction entre eux et à lui nous sommes soumis.»***<sup>54</sup>

C'est dans cet esprit d'idée que Al-Houssein a fait savoir aux peu restants de ses fidèles, c'était au moment où ses ennemis étaient déterminés à le tuer. Il leur disait « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » O, mes gens je vous informe que des quatre coins de la terre, il n'a pas d'autres apôtre que moi, en disant cela il faisait allusion au hadith du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » dans lequel, il

---

<sup>54</sup> sourate Al baqarah « la vache » 136

disait ceci «Al-Houssein est un apôtre des tribus».

Le deuil et la tristesse n'ont pas touché que le prophète, où à chaque musulman croyant en l'unicité d'Allah et à son dernier jugement qui souffre de tout ce que les gens de la maison de la prophétie aient pu enduré (malheurs et crimes), que le tout puissant a ordonné à l'ensemble des musulmans de les aimer et de suivre leur pas. En voici la parole d'Allah à leur égard **«Dis je ne vous demande pas de récompense si ce n'est que l'affinité des proches».**

Mais ce deuil et cette tristesse, sont allés au-delà, pour atteindre la nature, de ce fait le ciel pleuvait du sang au lieu des pluies. Ce jour là les gens se sont vus trempés de sang à la pace des pluies et la couleur rougeâtre qui paraissait à l'horizon du ciel le soir, n'a commencé à être observée qu'après la mort d'Al Houssein « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » et ce genre de phénomène n'a pas été vu avant cela.

Ibn Sirine disait dans l'exégèse de « l'âme du manifeste », que la couleur rougeâtre qui paraissait au crépuscule de la journée, n'existait pas avant la mort d'Al Houssein. Ibn Al Jaouzi disait à ce propos que l'être de nous autres les humains, s'il s'énerve se voit rougir le visage. Et le tout puissant a montré sa colère de ce qui s'est passé au sujet d'Al Houssein en diffusant cette couleur rougeâtre sur l'ensemble des cieux. Chaque pierre sur cette terre n'a été enlevée ou déplacée qu'elle ait laissé des traces de sang.

Ces versions des faits ont été rapportées de plusieurs sources à savoir: l'assassinat d'Al-Houssein 2/89, les réserves d'AL Okbi: 150 – 145-144, l'histoire de Damas: 4/339, les foudres brulantes: 116-192, les grandes particularités: 126, l'histoire de l'islam: 2/349, le rappel des

particuliers: 284 ainsi que d'autres sources qui n'ont pas été citées par mesure de simplification du paragraphe.

Le cheikh Arfane Ben Salim Al Acha Hassouna Al Dimachqui disait dans son ouvrage «Al-Houssein neveu et martyr» les détracteurs et haïsseurs appartenant au pays du Cham (Syrie actuelle), des gens de la maison de la prophétie se lavaient et portaient leur neufs habits le jour d'Achoura.....

Pour eux c'est une occasion de fête et de joie qu'est l'Achoura, Le cheikh Al Islam a été questionné à propos de ces signes d'exultation que les détracteurs des gens de la maison de la prophétie manifestent en ce jour, il a répondu ceci (synthèse regroupée dans l'ouvrage de l'ensemble des fatwas: 25/299) «Louange à Allah, que rien de cela, n'ait été rapporté dans l'exégèse de la tradition saine du hadith du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ».

Cette constatation est aussi valable pour les compagnons du prophète, pour les imams des musulmans (y compris les imams chefs spirituels des quatre doctrines sunnites). Et des partisans des gens de la Maison.

Cela n'a été rapporté d'aucun enseignement des différentes factions de l'islam. Toutefois, nous vous citons un hadith inexact affilié au prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » celui-ci dit: «celui qui fait du bien le jour d'Achoura au profit de sa famille, Allah le récompense de l'ensemble des traditions de la sunna. (fin de citation des paroles d'Ibn Thaymiyya) O, gens, O musulmans si réellement, ce sont là les paroles du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » à l'égard de l'un de sa descendance Al-Houssein. Et de ce que

la mère des croyants Om Salma (que le salut d'Allah soit sur elle) avait raconté, et de ce que Ibn Abbés avait relaté Al Boukhari ainsi que d'autres grands citeurs du saint hadith. Tout ce beau monde a contredit les allégations du cheik Ibn Thaymiyya à propos de la sainteté de la joie au jour d'Achoura. Est-t-il évident que ce jour de peine et de tristesse soit destiné pour les ennemis de l'islam? Concernant la pratique du jeûne en ce jour, si cette abstinence est faite pour se rapprocher d'Allah et avoir sa bénédiction, cela est fort appréciable. Bien évidemment et à condition que cela ne soit pas fait par pique vis-à-vis des gens de la maison de la prophétie. A chacun son intention, Allah seul peut savoir si celles-ci sont bonnes ou mauvaises.

Au jour d'Achoura qui coïncide avec celui où tu es tombé en martyr, le salut est sur toi O père des martyrs, cette salutation est vouée éternellement à toi, le salut aussi à toutes les âmes des croyants qui sont à tes côtés et celles de toute la communauté de ton grand père le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ». Le salut à tous ceux qui acceptent et croient en la volonté du tout puissant. Le salut aussi aux gens de la maison de la prophétie et aux anges et au lieu de l'inspiration. Louange à Allah et sa bienfaisance.

Nous implorons le tout puissant de nous réunir dans le monde de l'au-delà sous ta coupe, car en ce jour ni l'argent ni les enfants ne nous seront d'aucune utilité, sauf ceux qui iront parmi, voir Allah en ayant cœurs et esprits saints.

### **Le but est de camoufler la tragédie d'Achoura:**

La lecture de ces deux manifestes, relance dans nos cœurs l'espoir. Du fait de l'existence de

deux justes personnalités qui oeuvrent en réalité, pour la fraternité musulmane. C'est de cette façon que doit agir chaque musulman ayant un cœur battant pour la sauvegarde de l'unité et la solidarité entre les différentes doctrines de l'islam.

Chaque musulman conscient de la gravité de la situation actuelle régnante au sein du monde islamique, se doit de plaider pour inciter l'ensemble des populations de ce monde, de s'éloigner de tout ce qui peut éventuellement fragmenter les liens qui soudent les différentes parties de la communauté et barrer la route à tous ceux qui œuvrent pour faire renaître à nouveau, au sein des rangs de ses membres, toutes sortes de dissensions qu'on croyait à tort peut-être résolues.

Je pense que le but voulu à propos de la propagation de tout ce qui incitent les gens à pratiquer le jeûne d'Achoura, sous son actuel aspect ( commémoration d'une sunna) est en réalité une démarche qui vise essentiellement à faire oublier à la quasi-majorité des musulmans la véritable mémoire d'Achoura.

Ceci afin de dissimuler les crimes des Omeyyades, dans l'espoir de pouvoir faire oublier aux musulmans les atrocités commises auparavant et notamment celles perpétrées à l'encontre de l'imam Al-Houssein. Certains ont voilé d'un aspect de sainteté les compagnons et les tributaires et ce jusqu'à la fin du troisième siècle de l'hégire, ceux-ci avaient qualifié, ces derniers de prédécesseurs bienfaiteurs. Cependant si l'on voit les choses sous un autre angle, c'est-à-dire de celui de la réalité des événements, là où des nourrissons avaient été délaissés assoiffés sans eau, avant de les tuer.

De ces criminels, il y a ceux qui ont commis le meurtre d'Al Houssein « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » et après avoir accompli leur sale besogne, ils ont laissé son cadavre nu sans enterrement. Le bon entendeur de ces horribles actes, va certainement réviser son idée, pour ne plus croire que ces trois siècles étaient dirigés uniquement par des bienfaiteurs.

Notre ami Hassen Taoufik Al Saquaf a dit au sujet de cela des propos pleins de sagesse (partant de la citation qui dit « atteindre le but permet l'utilisation de tous les moyens »).

De ce fait on se pose la question suivante : Est-il juste et convenable à un souverain ou un gouverneur de camoufler la tragédie d'Achoura, par la création de toute lettre des hadiths à caractère mensonger faussement attribués au grand père d'Al-Houssein ( que le salut d'Allah soit sur lui)? Toutefois, il est utile de préciser que ces dirigeants n'ont pas pu arriver à leur fin, du fait de l'existence de plusieurs contradictions au sein de leurs versions des faits.

Bien qu'ils aient inventé un énorme tas d'histoires douteuses, dans l'unique but d'enterrer une fois pour toute la véritable histoire de «Karbala», celle-ci est restée jusqu'à nos jours vive.....

### **Le but, c'est de camoufler la tragédie de Karbalah**

La tragédie de Karbalah est restée gravée dans la mémoire des gens, celle-ci a connu le meurtre d'Al Houssein « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » Al Chérif Al Radhi « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avait à ce propos, bien dit ces quelques vers de poésie que voici: Les Omeyyades prenaient les funérailles et condoléances d'Al Houssein.



Comme un rassemblement de joie et de gaieté. Ils considèrent le messager d'Allah et prophète de la communauté comme ennemi. En réalité, ils n'ont épargné pour le jour du jugement que des mauvaises choses. Parmi, la descendance du prophète, un cher a été assassiné. C'était le sang du prophète qui a coulé sur leur sol.<sup>55</sup> Leurs souhaits n'ont pas abouti, car les membres de la communauté islamique, maintiennent et jusqu'à nos jours, la célébration annuellement des cérémonies funéraires (acceptation des condoléances du seigneur des martyres d'Al-Houssein). Et ce malgré les siècles qui se sont écoulés depuis cette tragédie. L'histoire se rappelle encore de cette terrible injustice que l'un des membres des gens de la maison de la prophétie (que le salut d'Allah soit sur eux) ait subie les péripéties de la tourmente historique qu'avait subie les gens de la maison, sont et jusqu'à nos jours, rapportés dans plusieurs livres d'histoire, et en voici un de ces livres, auquel nous en avons tiré quelques extraits pour les faire paraître à nos chers lecteurs: Ibn Khathir disait à ce propos ceci: Ibn Al Jouzi était un chanteur possédant une belle voie. Un jour des jours d'Achoura, il était parmi les présents au palais d'Al Nasser, roi d'Alep. L'assistance lui avait demandé de raconter l'histoire du meurtre d'Al Houssein (que le salut d'Allah soit sur lui). Il a pleuré avant de prononcer ces quelques vers de poésie:

Gare à ceux qui font des gens de la maison leur ennemi, ces derniers leur prêteront main forte au jour du dernier jugement.

---

<sup>55</sup> Revue Al Haddi : 2eme numéro , 7eme année pages 37,38 année 1401 de l'hégire—1980 JC.

\*\*\*

En ce jour Fatma étalera la chemise d'Al-Houssein tachée de son sang....

Après quoi, il est descendu en état de choc de la tribune, il pleurait encore quand il a quitté ce rassemblement.<sup>56</sup>

**Le prestigieux prophète a organisé une cérémonie d'acceptation de condoléance d'Al-Houssein.**

**Le prestigieux prophète a organisé une cérémonie d'acceptation de condoléances d'Al-Houssein, son petit fils (que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur eux):**

A ceux qui prétendent suivre les traces de la sunna du messager d'Allah « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ». Nous leur conseillons d'être à la hauteur de cette tâche «si l'on en considère ainsi». Ils doivent réviser l'ensemble de leurs écrits historiques, ils doivent aussi s'associer aux douleurs de leurs frères chiites à propos de la tragédie d'Al Houssein. Ils doivent s'abstenir à l'avenir de propager les diffamations mensongères d'Al Hajaj Al Thaquafi et de ses sbires notamment à propos de la célébration annuellement en scènes de fête et de joie, le jour qui coïncide avec celui du dixième du mois de Moharram Al Haram.

Al Amini ( que le salut d'Allah soit sur lui) a dit ceci: les célébrations des cérémonies funéraires réservées à l'acceptation des condoléances des chers disparus resteront gravées dans nos mémoires, elles seront suivies et relayées de générations en générations. Tant que la religion

---

<sup>56</sup> ouvrage : « Al Bidaya wa Al nihaya--- le début et la fin: 13/ 207

musulmane est préservée de tous les malheurs qui pourront entacher son existence.

Le nom du prophète Mohammad « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » devra rester toujours au top de nos pensées. Sa tradition saine devra être suivie tant qu'il y a une existence humaine sur ce monde. Le saint livre d'Allah ainsi que les gens de la maison de la prophétie devront rester appréciés et leurs enseignements devront être suivis par tous les membres de notre communauté.<sup>57</sup>

Le tout puissant dit dans son Coran « *dis je ne vous en demande aucune récompense, si ce n'est l'affection eu égard de nos (liens) de parenté.* »<sup>58</sup>

### **La première célébration de la cérémonie funéraire (acceptation des condoléances) du seigneur des martyrs (que le salut d'Allah soit sur lui)**

La première cérémonie de l'acceptation des condoléances de l'imam Al-Houssein a eu lieu à la demeure du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » à la naissance de l'imam.

Al-Khawarezmi d'après l'appui d'Al-Baihki a dit ceci: A la naissance d'Al Houssein, le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » est venu me voir, le prophète disait à Asma ceci: «Asma donne moi mon fils, après l'avoir pris dans ses mains, il a prononcé (l'appel à la prière) à l'oreille droite du nourrisson. Puis il l'a posé sur ces genoux et il a commencé à pleurer. Asma

---

<sup>57</sup> livre : « Siratouna wa sounanouna--- Nos traditions ainsi que nos sunnas»: 151

<sup>58</sup> Sourate Al Choura «la consultation»: 23

lui avait alors demandé, la cause de ses pleurs, le prophète lui a fait savoir que le petit qui était dans ses mains allait être tué par une bande égarée des membres de sa communauté. Le prophète couvert de peine avait dit à ce propos ceci «j'implore le tout puissant de ne pas leur accorder mon intercession le jour du dernier jugement». Puis le prophète demanda à Asma de ne pas informer la mère du petit «Fatma» de ce qu'elle venait d'entendre.<sup>59</sup>

**La peine du prophète** « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » **le jour d'Achoura:**

Al Tirmidhi a dit ,d'après Abou Said Al Aichjaa, d'après Abou Khaled Al Ahmar, d'après Razine: que Solma m'a informé qu'en allant voir Om Salma, elle a trouvé celle-ci, en train de pleurer. Elle lui a demandé pour quelle raison pleure-t-elle? Om Salma lui a répondu qu'elle avait vu en rêve le prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » qui avait de la poussière sur l'ensemble de son visage et quand elle lui a demandé pour quelle raison il était dans cet état? Le messenger d'Allah lui a répondu ceci «j'ai assisté préalablement à l'assassinat d'Al-Houssein.<sup>60</sup>

---

<sup>59</sup> ouvrage : « la mort d'Al Houssein » d'Al Khawarezmi : 1/87 ,88 et livre : « Dhaakher Al Okbi--- les réserves de la récompense » de Mouheb Eddine Al Tabarri : 119

<sup>60</sup> le lecteur comprendra certainement que le rêve n'est pas un argument religieux pour croire en cette version, cependant pour cette espèce de cas, il s'agit d'un homme saint dont le rêve diffère des autres. livre : les traditions d'Al Tirmidhi : 5/323 n° 3860 ; livre : Al Hakem ( Al Mostadrek ) : 4/19 ; livre : Al Konji fi Al Kifaya :286 ; livre « le grand dictionnaire » d'Al Tabarrani :23/374 ; livre : « la grande histoire » d'Al Boukhari 3/325 N° 1098 ; livre de « l'histoire de la ville de Damas » d'Ibn Assaker : 14/238 ; livre « le lion de la jungle » d'Ibn Athir : 2/22 ; livre « le raffinement des

D'après la biographie « l'imam Al Houssein Ben Ali (que le salut d'Allah soit sur eux) avec le garant d'Ali Ben Zied Ben Jedâne, Al Hafed Ibn Assaker a fait paraître dans son livre « l'histoire de Damas » la version suivante : « Ibn Abbés en se réveillant de son sommeil, a dit ceci: Al-Houssein est tué. Ses amis qui étaient à côté de lui, lui avaient dit: non, ce n'est pas vrai ce que tu viens de dire à l'instant, l'imam est bel et bien vivant, nous le savons tous. Et Ibn Abbés de leur répondre qu'il venait juste de voir en rêve le messager d'Allah « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » avec à la main une bouteille remplie de sang ; Le prophète lui avait ensuite dit que les membres de sa communauté avaient tué son fils Al-Houssein et que c'est son sang et celui de ses compagnons qui sont dans la bouteille. Puis le prophète a élevé la bouteille vers le ciel en disant ceci: c'est pour toi O tout puissant que je montre cela. Et ce n'était qu'après vingt quatre jours que la nouvelle de la mort d'Al-Houssein leur ait parvenue, celle-ci est arrivée au même jour et à la même heure racontés auparavant dans le rêve.<sup>61</sup>

Notons que plusieurs cérémonies funèbres pour l'acceptation des condoléances d'Al Houssein « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille », ont eu lieu, la première de celles-ci, a été célébrée lorsque l'imam était encore nourrisson, une autre était organisée quand il a comblé sa première année, une troisième était célébrée à la maison d'Om Salma, pareillement à la maison de Aicha, ou encore de celle de Zeinab

---

paroles » d'Al Mezi : 6/439 et E 9/187 ; livre « l'histoire de l'islam » d'Al Dahbi : 5/17

<sup>61</sup> livres « l'histoire de Damas : 14/237 ; « le début et la fin » d'Ibn Kathir : 8/218

Bent Jahch, ce genre de cérémonie a été aussi organisée, à la demeure de Ali Ben Abi Taleb « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » et également au sein des maisons des compagnons

**Le deuil du prophète** «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» **le jour d'Achoura.** Et aussi à la maison du messenger d'Allah « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille ». Le savant feu Al Amini a regroupé plusieurs cérémonies de ce genre, dans son livre «notre tradition et notre sunna». Celui d'entre vous qui veut avoir plus de détails, n'a qu'à consulter ces références.<sup>62</sup>

C'est ça le comportement exemplaire de notre noble prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » nous devons tous suivre ce chemin. Le tout puissant a dit dans son Coran «*En effet, vous avez dans le messenger d'Allah un excellent modèle à (suivre) pour quiconque espère en Allah et au jour dernier et invoque Allah fréquemment.*»<sup>63</sup>

Il paraît que rare où on avait vu ce grand savant de la charia islamique souriant. Ceci est dû à son mécontentement vis à vis du comportement malsain de certains membres des Omeyyades à la tribune de sa mosquée (ils imitaient les singes). Et malgré cela, on entend et voit des gens qui se prétendent suivre la tradition saine du prophète « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » persistent à effectuer un tapage médiatique pour

---

<sup>62</sup> livre « notre tradition et notre sunna » :29-119 et voir aussi livre « convaincre celui qui blâme la célébration des cérémonies d'acceptation des condoléances » de Mohsen Al Amine / 89-106

<sup>63</sup> Sourate « Al Ahzab – les factions » : 21

faire circuler une espèce de propagande au profit de la célébration en joie du jour d'Achoura.

### **La fin est d'une odeur de musc**

A chaque mois de Moharam qui coïncide naturellement avec la commémoration du jour sanglant d'Achoura, les musulmans pressentissent la nécessité de s'inspirer des enseignements de ce qui s'est réellement passé en cette journée.

Dans celle-ci le seigneur des jeunes des habitants du paradis, les nobles gens de sa famille ainsi que ses compagnons avaient marqué l'histoire de leur héroïsme, de leur sacrifice, de leur sainteté, et de leur humanisme.

Tout cela a été incarné le jour de la bataille d'Al Taf à ( Karballa). Le parfum divin de la terre où cette épopée a eu lieu, s'est répandu sur les étendues de notre globe et à travers l'ensemble des générations qui se sont succédées (d'une seule époque à une autre).

A chaque fois où nous commémorons cette triste date, les égarés de notre communauté, profitent de l'occasion pour diffuser leur poison. Cela met bien évidemment le tout puissant au plus haut de ses cieux, en colère. Ce comportement met aussi son fidèle messenger « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille » en irritation.

Le prophète n'a cessé de dire à ses compagnons ceci: «Al-Houssein est de moi et je suis de lui, celui qui aime Al Houssein sera béni par le tout puissant, Al-Houssein est un apôtre des tribus».

Nous avons la certitude qu'en ces moments, les générations contemporaines de notre communauté (toutes doctrines confondues—chiites et sunnites) vivent encore

avec tristesse, les profondes séquelles résultant de la tragédie de Karbalah.

Ce drame catastrophique qu'a vécu dans le passé de son histoire un des Califats islamiques de cette époque, est malheureusement palpable jusqu'à nos jours, au sein des différents composants de notre communauté. Nous disons en toute objectivité que les cœurs endurcis et inhumains des Omeyyades y sont pour beaucoup en ce qui concerne cet état de fragmentation que vit le monde musulman.

Le moment opportun pour changer la donne, est de notre point de vue à la portée de main. Les gens de bonnes intentions n'ont qu'à saisir cette occasion pour extraire les peuples de notre nation de l'état de dislocation totale que ces derniers vivent en l'état actuel des choses. Afin de pouvoir se positionner en tant peuples unis au diapason avec les forts pays de ce monde.

N'omettons pas de signaler que cette lie de gens mal intentionnés a tout fait pour mettre l'huile sur le feu (comme on dit) et ce en incitant les fidèles à observer le jeûne au jour d'Achoura à condition qu'il soit associé à des scènes de joie et de gaieté (prétextant faussement que cela fait partie de la sunna «tradition saine du prophète»)

Donc c'est devenu clair comme tout, que le but de cette manoeuvre est d'éveiller les flammes de la discorde parmi les différents membres de la communauté. Ce qui par la force des choses fait renaître à nouveau les dissensions interconfessionnelles au sein de nos pays.

Ces gens qui évoquent la commémoration de la survie du prophète Moïse «Moussa» « Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille », des griffes de ses ennemis les pharaons d'Égypte, pour jeûner et fêter comme il se doit le jour d'Achoura (joie et gaieté).



Nous pensons qu'à ce sujet, il nous est tout à fait légitime de se demander pour quelle raison ces gens là persistent à célébrer avec joie ce jour d'Achoura ? qui coïncide justement avec la journée du dixième du mois de Moharram Al-Haram, jour plein de tristesse et de deuil, car c'est celui où l'imam Al-Houssein ( que le salut d'Allah soit sur lui) a été tué.

Plus digne et utile à ces gens de s'intéresser aux véritables et cruciaux problèmes que vit notre communauté musulmane. A la tête de ces problèmes se pose celui de l'occupation de plusieurs de nos pays par les forces d'occupation américaines ainsi que l'agression perpétuelle des sionistes sur nos frères palestiniens (la judaïsation d'Al Qods- Jérusalem--- la colonisation des terres palestiniennes occupées)

Le comportement de cette catégorie de gens qui ferment les yeux sur les problèmes vitaux de la communauté, pour s'occuper des marginalités. Cela nous rends évidemment perplexes quant à leur véritable intention, qui ne peut être que malveillante à l'égard des intérêts fondamentaux de notre communauté.

C'est une invitation honnête que je lance pour tous les hommes libres de notre communauté, ceux qui sont soucieux de voir l'avenir de celle-ci au plus haut niveau du progrès et de la prospérité. Nous devons œuvrer ensemble à promouvoir les relations entre les peuples musulmans afin que règnent en ses rangs solidarité, fraternité et entente.

Le tout puissant a dit dans son saint Coran **«Dis; voici ma voie j'appelle les gens à la (religion) d'Allah, moi et ceux qui me suivent nous basant**

*sur une preuve évidente. Gloire à Allah et je suis point du nombre des mécréants.»<sup>64</sup>*

*Et louange à Allah celui qui avec sa grâce,  
les bonnes œuvres se réaliseront*

**Jaafar Al Sabhani**

---

<sup>64</sup> Sourate youssef--Josef 108

## Sommaire

Introduction de l'auteur	1
Quatre paragraphes du dialogue	7
1- l'unification de la parole est le souhait de tout musulman conscient	10
2- l'affinité vouée aux gens de la maison (que le salut d'Allah soit sur eux) est une obligation islamique	13
3- la signification du slogan « vengeance d'al-Houssein »	19
4- lequel des jours d'Achoura le prophète a-t-il jeûné ?	22
1. le mélange entre la sunna et la surérogation	22
2. Quel est le but voulu dans le hadith du prophète au sujet d'Achoura	24
- Et un de sa tribu a témoigné	30
- La réplique d'Al Khéder sur l'article d'Al Ajiri	34
- Notre commentaire au sujet du premier paragraphe	36
- Notre commentaire au sujet du deuxième paragraphe	37
- Question aux responsables «d'Al Mabarra»	42
- L'interprétation du hadith en usant du calendrier solaire	44
- La célébration d'Achoura était instaurée à l'époque de Hajej Al Thaqâfi	45
3) Les allégations mensongères apprêtées aux chiïtes à propos du jeûne d'Achoura	47
4) Le jeûne accompagné de festivités, pourquoi?	49
5) l'abandon de la sunna par intérêt à un acte fondamental	50
a)- Aplatissement de la tombe:	50
b)- Prononcer à haute voix «la premier verset coranique	51
5- A qui profite ce tapage médiatique?	53
Le texte intégral du communiqué de Youssef Al Refai Doyen de la famille des Refai au Koweït	55
Avis du hadj Ali Youssef Al Matrouk:	59
Achoura entre la tristesse et la joie	59

Le but est de camoufler la tragédie d'Achoura	64
Le prestigieux prophète a organisé une cérémonie d'acceptation de condoléances d'Al Houssein	68
La peine du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» le jour d'Achoura	70
Le deuil du prophète «Que le salut et la bénédiction d'Allah soient sur lui ainsi que sa famille» le jour d'Achoura	72
La fin émane d'une odeur de musc	73
Sommaire	77